Médiathèque d'Auvers-sur-Oise

Atelier Généalogie

Quelques notes sur l'histoire d'AUVERS

de Henri Mataigne

Ce document est la transcription d'un manuscrit de l'historien Henri Mataigne offert par lui à ses excellents voisins. Ce travail a été réalisé par des membres du groupe ARCHIE de la médiathèque pour les « Journées de la généalogie et de l'histoire locale » 2026.

L'utilisation non commerciale en est libre et n'engage pas la responsabilité de la médiathèque et des auteurs.



Porte du fief de Montmort



Chapelle romane, église d'Auvers

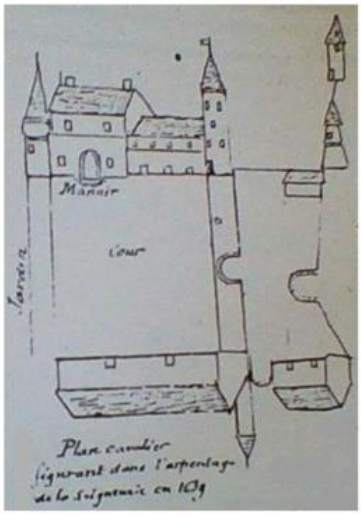

plan cavalier figurant dans l'arpentage de la Seigneurie en 1639



Ruines de la Chapelle St Nicolas



Porte de l'auditoire
Ancien tribunal de justice



Henri MATAIGNE

(G. Chaumond Février 2016)

Depuis plus de cinquante ans que l'histoire d'Auvers me captive et que des recherches multipliées m'ont permis de grouper un nombre important de documents, je devrais avoir la satisfaction de penser qu'il me reste à présent bien peu de choses à découvrir. Or il existe au contraire dans ma collection de fort nombreuses lacunes, beaucoup de points sur lesquels je n'ai rien pu recueillir, et précisément ce sont pour la plupart ceux dont la connaissance présenterait un réel intérêt. Les anciennes communautés religieuses, en général, sont à peu près les seuls endroits où l'on puisse avoir recours pour se documenter sur l'histoire de nos origines. Rarement, et pour ainsi dire jamais, elles n'ont consigné dans leurs registres ce que nous appelons les faits divers, ces miettes de l'histoire dont nous sommes avides et qui sont d'un intérêt si captivant. Par contre, elles ont pris grand soin de tout ce qui pouvait sauvegarder leur avoir temporel, chartes, donations, exemptions, revenus, arbitrages, sentences confirmatives, malgré que tous les registres n'aient pas été conservés, car le feu et l'humidité en ont détruit beaucoup, le manque de soins beaucoup aussi. Il faut encore ajouter que des actes importants, rédigés en certaines périodes de troubles politiques ou religieux, et dont la conservation eut été bien gênante pour certains acteurs, ont été volontairement détruits par ceux-ci autant que la chose leur fut possible.
A partir du XVIème siècle, ma collection est beaucoup plus riche en menus faits qui nous révèlent le genre de vie des habitants, leurs coutumes, leur caractère, renseignements extraits, pour la plupart, des minutes notariales. Ce fut pour moi une chance exceptionnelle que d'avoir été autorisé par trois notaires différents à fouiller à mon aise dans leurs papiers, car on ne peut vraiment parler de l'histoire d'une commune si l'on n'a pu faire ce travail de dépouillement. Toutefois, le manque de temps m'a obligé à laisser de côté une partie du XVIIIème siècle sur lequel j'étais suffisamment documenté. A partir de l'organisation de la vie municipale, aux premières années de la Révolution, les faits se multiplient tellement qu'il m'a bien fallu en exclure quelques uns, mais il reste toujours la ressource de recourir à mes manuscrits de la mairie dans le cas où l'on voudrait des détails plus circonstanciés.
J'ajoute que quand je fus chargé, il y a quelques années, de faire l'inventaire des papiers de la mairie, j'ai classé une grande quantité de pièces dont j'aurai pu grossir ma collection, ce que j'ai jugé inutile, car elles eussent fait doublon. J'appelle sur ce détail l'attention des personnes désireuses de ne rien négliger, surtout de celles que pourrait tenter la continuation de mon oeuvre.

AUVERS ne doit pas, comme beaucoup de localités, son origine et son accroissement à un grand chemin, par lequel de fréquentes relations entre deux centres importants sont une source de prospérité. Il fut au contraire, et pendant fort longtemps, sans moyens de communication avec les environs, et s'il était malaisé de se rendre à Pontoise, il était presque impraticable de se rendre à Paris.
Ce qui a dû, fort anciennement déterminer les tribus errantes à s'y fixer, c'est un ensemble de commodités, et d'abord l'heureuse situation au midi, à l'abri des vents glacés. C'est en effet dans la partie la mieux exposée, entre le quartier actuel des Vallées et Pontoise (le long des collines où il était aisé de se creuser des abris, en même temps qu'on en tirait du sable et des pierres employés à de modestes constructions ou à consolider les abris), que se groupèrent les premiers habitants. Le voisinage d'une rivière, par laquelle on pouvait s'approvisionner, et qui se prêtait à des charrois peu coûteux, la proximité de Pontoise pour les relations commerçantes, et la ressource de pouvoir s'y réfugier dans les périodes de troubles, furent également des motifs déterminants.

A peu près au centre de cet Auvers primitif, descendait vers l'Oise, pour la traverser au milieu de la grande île, une voie qui a conservé le nom de chève rue (rue principale), chevalerue, comme disent les paysans. L'existence de ce pont est authentique comme on le verra plus loin. C'est dans le voisinage de cette artère, notre rue Rémy actuelle, que fut bâtie la chapelle Saint-Martin, et autour de celle-ci, un pressoir banal, l'important domaine de Fours, et une exploitation agricole appartenant aux moines de Pontoise.
Enfin, bien que le fait n'ait aucun rapport avec l'ancienneté du quartier,


La Phalère

c'est dans les parages de la rue Rémy que fut découverte, en 1882, la fameuse phalère, rarissime objet de l'époque gallo-romaine, sur laquelle les archéologues ont longuement disserté, et qui se trouve à présent au cabinet des Médailles.

Un peu plus tard se forma plus à l'est l'agglomération dont l'église actuelle est le centre, et Cordeville dut son extension au bac qui fut installé au XVIème siècle. De ce point à Butry il n'y avait de communications que par les hauteurs. Ce sont les échanges entre Stors, d'une part, l'Isle-Adam, Chambly et la région d'autre part avec Valmondois, pour de là gagner Pontoise par le chemin de l'Isle, qui furent les origines de Butry (Buthery). Les habitants profitèrent aussi des collines, moins bien exposées sans doute, mais qui fournissaient une pierre de meilleure qualité.

Malgré les nombreuses îles qui rendaient la navigation assez difficile, la rivière était depuis longtemps parcourue par de grands bateaux (des nefs, comme on les appelait) chargés surtout de bois et de pierres de taille à destination de Paris. De même que sur les grandes routes il fallait à chaque instant payer un droit de péage, les seigneurs de l'Isle-Adam, de Méry et de Pontoise s'étaient arrogé celui de percevoir une taxe sur chaque bateau montant ou descendant, avec la faculté exclusive de passer les gens d'une rive à l'autre par leurs bacs et nacelles.

♦

Dans les anciens textes latins, Auvers est dénommé Alvers, Alversiis, Alvernis. Plus tard ce fut Auvers tout court. Sous le Directoire et une partie de l'Empire, Auvers-et-Butry (malgré que les habitants de ce hameau aient toujours soupiré après leur indépendance). Enfin une ordonnance de mai 1843 le nomma Auvers-sur-Oise pour le distinguer d'une autre localité en Seine-et-Oise.

832 Charte de l'abbé de Saint-Denis (Hilduin), premier document où se trouve mentionnés Auvers (Alvernis) et son pont. C'est un partage des biens de l'abbaye, qui était déjà la plus riche du royaume, entre lui et les Religieux, pour assurer d'une façon ferme leur existence (car, paraît-il, le souci des biens matériels les détournait des devoirs de leur profession et de leur assiduité à l'égard de l'office divin).

A la suite de libéralités de Charles-le-Chauve, il y eut en 862 un partage complémentaire.

Après ces deux actes, qui font remonter notre localité au IXème siècle au moins, il en existe un troisième relatif au pont qui barrait alors la rivière (865, avec cette circonstance qu'il était déjà en ruines et besoin d'être reconstruit).

Charles le Chauve, venu jusqu'à Pistres (sur la Basse Seine), où étaient établis les Normands, ordonna, sur le conseil de ses fidèles, la reconstruction du pont de l'Oise à Auvers, et de celui

de Charenton sur la Marne. Tous les habitants qui avaient autrefois établi ces ponts ne pouvaient plus les reconstruire à cause des incursions des Normands. Par suite de l'imminente nécessité du moment, Charles appela des hommes des parties lointaines de son royaume, pour y travailler, avec cette condition que ceux qui les construiraient ne seraient plus jamais à l'avenir soumis à pareille obligation.

Pour arrêter les courses de ces "hommes du Nord" qui venaient presque périodiquement rançonner le pays, même Paris et ses alentours, on éleva aussi des palissades sur l'île Saint Martin à Pontoise et on confia la défense de ces remparts à un capitaine du nom d'Autran (885). Mais cerné de toutes parts et n'ayant aucune chance d'être ravitaillé, il abandonna son poste et se replia sur Beauvais avec des hommes, laissant aux mains des ennemis la forteresse, qu'ils brûlèrent après avoir pillé ce qu'elle contenait.

On peut présumer que le pont d'Auvers, en supposant qu'il ait été reconstruit, ne tint pas davantage. Du reste on ne sait rien sur ce qui se passa dans ces années de troubles et de calamités, ou rien n'était respecté, au point que les seigneurs peu scrupuleux du désarroi profitaient pour piller eux-mêmes....

Les comtes du Vexin, qui possédèrent plus tard Pontoise avec beaucoup d'autres domaines, y furent représentés par un vicomte, tandis qu'ils résidaient à Amiens, à Crépy en Valois, à Saint Denis et à Paris.

1073 Après deux cents ans d'incertitudes et même de nuit complète sur ce qui advint dans nos parages, on retrouve Auvers faisant de nouveau partie du domaine royal. C'est la donation faite par Philippe 1er de la dîme du blé, du vin et des légumes du domaine d'Auvers en faveur du prieuré de Saint Germain en Laye qui en gardé une partie jusqu'à la Révolution.

À partir de cette date apparaissent certains personnages possédant des biens à Auvers, mentionnés dans les cartulaires des Il y a notamment un prévôt de Pontoise, du nom d'Hermer, qui possédait un manoir et des terres dans la partie du pays qui a pris son nom (le Val Hermer, comme on devrait dire, et non le Valhermeil, orthographe officielle, et même le Val Armé, comme disent les fabricants d'étymologies).

1131 Je reproduis ici une légende qui se rattache à notre antique église. Le fils aîné de Louis VI, déjà couronné pour lui succéder, nommé Philippe, se promenait à cheval aux environs de Paris, lorsque sa monture, effrayée par l'apparition inopinée d'un pourceau,



Chapelle Romane, à gauche du chœur dans l'église

s'emballa, jetant à terre le jeune prince, qui fut porté mourant dans une abbaye voisine. C'était le 13 octobre 1131. La légende prétend que c'est à Auvers que se produisit cette catastrophe, et que Louis VI, pour en perpétuer le souvenir aurait érigé la chapelle romane (à gauche du chœur) laquelle est bien de cette époque. Jusque là les habitants avaient eu à leur disposition la chapelle Saint Martin, sur la côte dominant la "chève-rue".

Peu après, le roi concéda à l'abbaye de Saint Vincent de Senlis la possession entière et perpétuelle de l'église d'Auvers, avec les droits et cens y attachés, la dîme du vin dans une partie de la paroisse, les menues dîmes, le pont à charge de prières pour le repos de l'âme du jeune prince. "Et parce que la dite abbaye est de fondation royale, nous voulons que ses religieux possèdent à Auvers tout ce que leur offriront les fidèles ou qu'ils pourront y acquérir, comme terres, vignes et revenus, de quelque nature que ce soit."

Plus tard, en 1168, Saint Vincent se fit octroyer par le pape le pouvoir de faire desservir par des Religieux (Augustins) les églises qui lui étaient ainsi concédées. Ces religieux portaient l'habit blanc et avaient titre de prieurs. Dans le même cas étaient les églises de Marines, Gouzangrez et Blanc Mesnil. On pourrait donc croire trouver dans les archives la liste de ces prieurs, leurs dates d'entrée en fonction, de décès, etc, ainsi que des détails sur leur administration. Tout au plus y trouve-t'on mention de quelques litiges au sujet des droits et redevances que leur contestaient les paroissiens. De même pour l'entretien de l'église, à laquelle, semble-t'il, la communauté eût dû s'intéresser d'une manière particulière, on ne voit rien à ce sujet dans les dossiers.

1137 À la mort de Louis VI, la reine Adélaïde de Savoie aurait reçu en douaire le domaine d'Auvers ; certains prétendent qu'elle y a même tenu une petite cour. On l'y trouve en 1149 pour donner son consentement à un legs important fait par Raoul, chevalier d'Auvers, à Saint Martin de Pontoise.

C'est en 1182 que les dames de Montmartre entrèrent en possession des grosses dîmes d'Auvers par échange avec Philippe-Auguste (contre le droit que la communauté avait de prendre son bois de chauffage dans la forêt de Vincennes).

Sous prétexte qu'elles avaient perdu à cet échange, elles ont toujours refusé de contribuer aux réparations de l'église, auxquelles elles étaient tenues comme grosses décimatrices. Tout au plus firent-elles quelques libéralités aux prieurs, quand elles y étaient contraintes.

1188 Dans l'octroi des franchises communales fait par Philippe-Auguste à Pontoise, il est stipulé que les gros chariots ne pourront plus passer l'Oise à Auvers, mais

seulement à Pontoise. Le port d'Auvers était encore à cette époque au bas de la rue Rémy, ou déjà à l'endroit qui a conservé le nom de Port Saint Vincent ?

1195 Richard de Vernon, chevalier, vassal du roi d'Angleterre, et son fils aussi nommé Richard, pour satisfaire aux clauses d'un traité signé entre les deux rois, cèdent à Philippe Auguste la châtellerie de Vernon avec plusieurs fiefs et seigneuries, et reçoivent en échange Montméliant, Gouvieux, Auvers et autres terres. On peut conjecturer qu'Auvers fut attribué à Richard le jeune, et que lui et sa femme, nommée Lucie, entreprirent aussitôt la construction d'un manoir, en même temps qu'ils agrandissaient l'église, dont la majeure partie date de cette époque . (1)

1206-1234 Mention, comme prieur d'Auvers, de frère Robert, le premier connu.

1222-23 Richard de Vernon fait des dons (peut-être en mémoire de sa femme qui serait morte récemment) à la maladrerie et au chapelain de la chapelle Saint Nicolas, qui en dépendait ; puis à la chapelle Saint Martin, tant qu'il y aura un chapelain pour la desservir.

On ne connait presque rien de ces seigneurs de Vernon. On ne sait quand Richard le jeune fut remplacé par Guillaume de Vernon, marié à Alix de Meulent, dame de Gonneville et sœur de Roger II, vicomte d'Evreux.

1239 Mention d'une île de deux arpents à Butry, cédée à l'abbaye du Val par Anseau, seigneur de l'Isle Adam (toujours pour des prières).

1245 Les religieux de Saint Vincent sont propriétaires de la ferme de Clerbois, le long du chemin de l'Île. Ils s'engagent à y loger gratuitement Jean dit d'Auvers chevalier, sa femme et leur fille, leur vie durant, à condition d'y faire les réparations dont elle a besoin, et d'aider l'abbaye à rentrer en possession de biens qui ont été aliénés. Autour de cette ferme il y avait autrefois d'autres habitations.

1250 Auvers faisait partie du diocèse de Rouen. Dans la liste des paroisses dressée en cette année, il est dit qu'elle est desservie par deux religieux et que le nombre de communiants est de 300. L'archevêque y vint en personne en juin 1257.

1280 Guillaume de Vernon paraît être mort cette année. Le 30 mai 1284, Guillaume de Caletot (était-ce son gendre?) vendit à l'abbaye de Saint Denis la seigneurie d'Auvers ainsi que Montméliant et d'autres terres. De son côté l'abbaye lui abandonnait des terres dans le pays de Caux, lui avançait 11.200 livres pour payer ses créanciers, et assurait à Alix de Meulent une pension viagère de 450 livres.

---

(1) voir, à l'entrée du chœur à gauche, le curieux chapiteau représentant une dame assise rendant l'hommage féodal d'un seigneur en posture de vassal. S'agit-il de Lucie, femme de Richard le jeune, d'Alix de Meulent, ou (moins probablement) de Marie de Vernon, qu'avait épousée Guillaume de Caletot, châtelain de Montméliant ?

(Rez de chaussée de la tour du guet)

1288 Un arrêt du parlement donne à l'abbaye droit de haute justice, c'est à dire le pouvoir de faire prononcer par son juge des peines capitales. Le sergent Thibaud, qui était gardien des prisons du temps de Guillaume de Vernon, fut concerné par elle.
Les Religieux de Saint Denis gardèrent pendant plus de 300 ans la seigneurie d'Auvers ; mais, malgré qu'en raison de l'immense domaine qui constituait leur avoir, le fonds de leurs archives soit considérable, on est peiné d'y trouver en réalité bien peu des renseignements qu'on pourrait espérer.
Généralement, leur fondé de pouvoir était aussi chargé de la seigneurie de Cergy, et leur celérier venait à Auvers lorsque besoin était.
Naturellement le manoir féodal et les dépendances n'étaient plus qu'une grosse ferme donnée (devenue) à bail. C'est à peu près la seule documentation avec l'indication des fiefs tenus en vassalité de l'abbaye.
1300 mars La seigneurie de Fours, qui appartient à Adam de Vaumondois, est déclarée exempte de la juridiction de Saint Denis.
1304 Contestation entre les habitants et le prieur au sujet des offrandes qu'il prétendait lui être dues à certaines fêtes, et c'est le grand vicaire de l'archevêque, installé à Pontoise, qui est pris pour arbitre. Il condamne les paroissiens à indemniser le prieur pour les oblations dont il a été frustré, notamment le jour où des habitants de la paroisse partirent pour la guerre de Flandres. Seront partagés par moitié entre les marguilliers et le prieur les oblations et legs faits à l'église, les biens des habitants décédés ab intestat, les vêtements recouvrant les corps des Trépassés.
À la suite d'une autre contestation, en 1307, il est décidé que les chefs de ménage devront aller à l'offrande aux principales fêtes. Jusqu'en 1880, date où les marguilliers ont cessé leurs fonctions, je les ai vu aller à l'offrande aux susdites grandes fêtes.
1331 Première mention du fief de Montmort, qui appartient à Jehan d'Auvers, écuyer (manoir avec étable et un arpent de vignes).
1368 novembre Johan Poitevin, roi des ménétriers, réside à Auvers, où il possède un fief dans le quartier des Vallées, le long du chemin de Valambourg.
1375 Nouvellement en possession de la seigneurie de Méry, dont le propriétaire avait été ruiné par les guerres, le fameux chancelier Pierre d'Orgemont (mort en juin 1389) reçoit de Charles V tout droit de justice sur la rivière d'Oise. Il acquiert en 1379 la seigneurie de Fours.
1381 P. d'Orgemont, auquel appartiennent aussi le travers et le droit exclusif de la pêche depuis Stors jusqu'à la Bonneville, poursuit un voiturier par eau de Pontoise pour avoir chargé au Port Saint Vincent (à l'endroit où la ravine des Vallées se jette dans la

riviére) 45 tonneaux de vin qu'il a fait conduire à Rouen sans avoir acquitté les droits de travers. Au retour, le bateau fut mis en la possession du seigneur et, à titre de transaction, le voiturier s'est engagé à payer 236 francs 1/2d'or et à fournir comme répondants deux banquiers de Pontoise.

1385 Les Religieux de Senlis donnent à bail leur ferme de Clerbois à Jean de Peronne écuyer, à charge d'y faire les réparations convenables dont ont besoin les bâtiments entre la tour et la grange par suite des guerres.

1395 mars Les Religieux de Saint Denis font assigner par leur bailli plusieurs habitants d'Auvers qui ont pris du gibier qui mangeait leur récolte.

L'affaire resta sans suite, mais trois ans plus tard, le procureur du roi, devant qui elle fut portée, décida que les habitants pourraient prendre le gibier sur leurs terres (ce que le Parlement confirme en décembre 1400 ou 20)

1399 Sont mentionnés les droits afférents à l'office de sergent dans ses fonctions pour l'abbaye de Saint Denis, savoir : 4 deniers chaque fois qu'il donne avis de comparaître en justice ; 12 deniers à chaque exécution d'arrêt ; pour un inventaire d'héritage 6 deniers ; pour un exploit de justice 6 deniers ; les profits du geôlage des prisonniers ; 6 deniers comme droit de relief, louages et saisine dans l'étendue de la seigneurie. Cet office de sergent était érigé en fief donnant titre de seigneur au propriétaire.

1399 Le Bois-le-Roy, mesuré cette année, contenait 90 arpents. Un document de la même époque établit que les bateaux descendant ou remontant sur l'Oise (chargés de bois et de pavés principalement) étaient de deux grandeurs, le bac, qui payait 25 deniers comme droit de gouvernail au Seigneur de Méry et le cochet qui en payait 15.

1403-04 Les pavés utilisés pour la chaussée du Lendit provenaient en grande partie d'Auvers. Pour les 10.300 récemment envoyés, on avait payé 60 sols le millier au carreyeur pour la façon, autant pour le transport par bateau jusqu'à Saint Denis, et autant pour les amener à pied d'œuvre.

1417 Occupation anglaise. Le duc de Bourgogne, maître de l'Isle Adam, vient assiéger et prendre Pontoise, qui eut dès lors à sa tête des capitaines anglais, lesquels faisaient vivre leur petite garnison au moyen de ce qu'ils prenaient dans les villages environnants.

En 1422, cette garnison se composait de 40 hommes d'armes et de 120 archers ; mais ce nombre diminua bientôt des deux tiers, si bien qu'en 1435, les habitants profitèrent de leurs absences pour fermer les portes de la ville... Mais ils revinrent en 1437 et ce ne fut qu'au mois de septembre 1441, après un siège fameux



porte de la prison

que Pontoise et toute la région furent délivrés définitivement. Charles VII, qui avait assisté à ce siège, plaça comme capitaine à Pontoise Guillaume Chenu, un de ses plus braves officiers. Pour la période d'une trentaine d'années (plus ou moins suivant les cas) qui fit suite à cette libération, les documents sont peu nombreux, et l'on se rend compte que la vie n'est revenue qu'après bien des hésitations, et lorsque la crainte d'un retour de fortune fut totalement dissipée. Les communautés qui donnaient leur bien à bail furent obligées à des concessions très importantes, sans lesquelles elles n'auraient su trouver preneurs.

L'officialité signale quantité de redevances non payées du fait de la dispersion des populations, de même qu'en 1447, l'abbaye de Montmartre porte en non-valeurs le produit de ses dîmes, aucun fermier ne voulant s'en charger.

Les quelques rares travaux de maçonnerie dont on trouve trace donnent comme salaire à cette époque 2 sols 3 deniers pour une journée de travail d'homme de hors, le double pour un plâtrier ou un couvreur en tuiles. En 1467, Montmartre afferme ses dîmes pour quatre muids de blé et 2 d'avoine, et la même année Saint Vincent de Senlis donne à rente pour 2 sols par an, plus autant de cens, une pièce de terre contenant un arpent 1/2 située près du moulin, lieu-dit Cochevieux (à présent les Berthelées, derrière le château).

1457 Robert Lerbier recommence la série des prieurs d'Auvers.

1470 L'abbaye de Saint Denis reçoit de son prévôt 50 livres par an et lui abandonne tous les profits de sa charge (exploits de justice et amendes principalement).

En 1472 on rencontre pour la première fois mention d'un tabellion à Auvers (Jean Muterne) ; mais il ne subsiste aucun acte de cette époque.

1474 Une maison, cour et jardin situés au Grez sont donnés à rente par Saint Vincent de Senlis pour 12 sols de rente et 4 deniers de cens.

1498 , 8 avril Consécration de l'église d'Auvers par un évêque in partibus (sans doute en suite de réparations importantes).

1499-1500 L'abbaye de Saint Denis fait établir le registre de ses censitaires à Auvers, avec l'avoir de chacun d'eux et les droits à payer correspondants. On aurait ainsi, en plus de maints détails de valeur, le chiffre de la population à cette époque, s'il ne s'agissait dans ce répertoire que des propriétaires et seulement de ceux qui ressortissaient de la Seigneurie de Saint Denis (alors que Fours, Méry, Pontoise, Butry, Stors y avaient aussi des vassaux).

Une première constatation, en parcourant cet énorme recueil, c'est que les Religieux

avaient récemment cédé, sans doute pour faire face aux nécessités de l'époque, quantité de pièces de terre dont le total formait environ 107 arpents. Puis on est étonné de la prodicité des droits que les vassaux avaient à payer : 4 ou 5 deniers de cens pour une maison et un jardin, plus une redevance en poule ou moitié de poule au jour des Rois. Robin Postolle, du Val Hermer, était quitte de toute redevance sous la seule condition de fournir l'échelle qui servait à pendre les condamnés aux fourches patibulaires non loin de chez lui.

Ne quittons pas ce XVème siècle sans un souvenir à François Villon, né en 1431(peut-être à Auvers, qui a donné son nom à l'une des principales rues?). On peut lui reprocher des poésies d'une immoralité profonde, maintes facéties grossières, en plus d'écrits satyriques et trop souvent obscènes. Mais, disent les panégyristes, " tel qu'il s'offre aujourd'hui à notre goût épuré, avec toutes ses grossièretés, dont il faut aussi rejeter la faute sur le temps où il a vécu, Villon peut être regardé comme le créateur de notre poésie badine et comme le véritable inventeur du genre et du style marotiques. Un autre mérite, que ne lui dispute aucun poète du même temps, c'est d'avoir perfectionné la rime et d'avoir donné à la phrase poétique une souplesse et une énergie jusqu'alors inconnues".

1508 L'abbaye de Montmartre obtient sentence du Châtelet l'exemptant de participer à l'entretien de l'église d'Auvers (voir 1182). En 1545-48, nouveau procès et nouveau refus. Les dames faisaient intervenir de puissants protecteurs.

1517, juillet Bail par l'abbé de Saint Denis du domaine d'Auvers avec ses dépendances (y compris le Moulin-leRoy, mais à l'exception du Bois-le-Roy et des droits féodaux à percevoir), pour le prix annuel de 200 livres, deux pourceaux gras, une douzaine de chapons, plus le bon entretien des bâtiments et des terres. On est sans aucun détail sur la suite donnée à ces taux.

Mars 1531 La veuve Calpond poursuit les deux frères Legendre de Butry qui ont aidé certains malfaiteurs à tuer son mari. Les malfaiteurs sont en prison. Les deux frères nient toute participation. Néanmoins, "pour nourrir paix et
amour entre eux », ils consentent à payer une indemnité de 36 livres (#).

Juin 1532 Acte de notoriété établissant que l'abbaye de Saint Denis a toujours été en possession exclusive d'avoir un bac sur l'Oise, depuis Pontoise jusqu'à Stors, sans que jamais quelqu'un ait essayé de l'en troubler ; mais que depuis trois ou quatre ans, le seigneur de Méry ayant englobé dans son enclos la ruelle par où passaient les gens et les bêtes, les Religieux avaient dû remonter jusqu'au port à plâtre (vis à vis de Cordeville) leurs bac et bateau.



Ruines de la Chapelle St Nicolas

1532-34 La chicane avec le Seigneur de Méry continue à propos de Fours, que Saint Denis voudrait assujettir, alors que Méry d'Orgemont s'est fait octroyer toute indépendance, même le droit d'y emprisonner ses vassaux directs. Et cette indépendance a continué par la suite jusqu'en 1675, les collecteurs de taille ayant saisi, pour se faire payer, les meubles du fermier de Fours, ont été obligés de les lui rendre.

1538 Premier exemple des usages de l'époque, la vente d'un arpent 1/2 de terres à Chaponval pour 30 livres 15 sols : et immédiatement l'acquéreur loue ces terres au vendeur moyennant 3 mines de blé.

février 1538 Jean Lemaître qui vient d'être élu collecteur des tailles pour cette année avec Garrot, convient avec Levacher que celui-ci fera sa besogne et portera les deniers à Gisors (où résidait l'élu , alors qu'il eut été si simple de l'installer à Pontoise) ; qu'il en répondra comme des propres affaires du roi et supportera les dommages et intérêts, s'il y a lieu, moyennant 65 sols, plus 10 sols pour le vin du marché. Et Levacher reçoit de suite un acompte de 40 sols. Dans tous les actes de cette époque sont de même stipulés le payement d'un acompte et le versement d'une sorte de pourboire.

1540 (les actes de ce genre sont nombreux chaque année) la veuve Rouzée met la fabrique en possession d'une rente de 5 sols pour une messe haute de Requiem chaque année le jour de son trépas. Ces rentes étaient attachées à une terre ou à des immeubles qui en étaient répondants et qui pouvaient être saisis en cas de non paiement.

1543 avril Garçon mis en apprentissage pour 3 ans chez un pâtissier de Pontoise qui le logera et le nourrira. Le père l'entretiendra de linge et d'habits et au bout des 3 ans paiera 45 livres au pâtissier.

1544 avril L'abbaye de Saint Denis donne à bail, pour le prix annuel de 9 livres, le bac de Cordeville et un quartier de pré sur lequel est l'abri du passeur. Le passeur devra avoir soin du matériel. De leur côté les moines n'établiront aucune concurrence.

1546 mars Contrat par lequel un veuf cède à un parent les deux enfants (Pierre 3 ans, Jehanne 4 ans) qu'à laissés sa femme, avec la jouissance des biens et héritages qui leur appartiennent, jusqu'au moment où ils se marieront ou prendront un état. Celui-ci s'engage à les nourrir et entretenir de ce qui leur sera nécessaire, à envoyer Pierre à l'école, lui faire apprendre à lire et à écrire ; garantir leurs héritages, payer leurs dettes, même les funérailles de la défunte, les marier à ses frais et leur donner alors un

trousseau en rapport avec leur condition.
1546 Un voiturier par eau s'engage à transporter dans son bateau 200 muids de vin de Butry à Paris pour 36 livres.
1547 juillet Dans un sous-bail des grosses dîmes appartenant à Montmartre, sont stipulées parmi les charges celle de contribuer au banquet qu'il est d'usage d'offrir aux laboureurs d'Auvers et celle de fournir un tiers de la paille qui se donne à l'église. Le preneur devra veiller à ce que le droit de dîme ne subisse aucune diminution. Il était tellement enchevêtré au milieu d'autres appartenant à St Martin qu'on ne pouvait guère s'y reconnaître : aussi voit-on souvent les fermiers recourir à l'avis des plus anciens du pays.
1548 À cette époque le droit de donner à boire, qu'ils concédaient pour des cantons déterminés, constituait un important revenu pour les fermiers des Aides. Le sous-fermier avait le droit exclusif de vendre, même chez lui ; devait fournir caution et répondre de toute passe, sous peine d'emprisonnement.
1549 juin Accord intervenu entre Regnault Garnier et Nicolas Boucher qui l'a battu et blessé. En plus d'une faible indemnité (60s), Boucher devra payer le barbier qui a pansé et medicamenté Garnier et continuera à le soigner jusqu'à complète guérison, et en outre prendra à sa charge les frais de justice. Si, au temps de la moisson, Garnier n'était pas encore en état de travailler, Boucher serait tenu de l'indemniser "à dire de gens à ce connaissants".
1549 Vente d'un espace de maison , portion de cour et 15 perches de jardin pour 33 livres. Sont nombreuses à cette époque les ventes de biens qui, à la suite d'héritage, ont été et sont restés partagés entre plusieurs. De sorte que pour réunir certains immeubles, aussi bien dans un bail que dans une acquisition, il fallait négocier avec chaque propriétaire par indivis.
1559 mai Les Religieux de St Denis donnent à bail leur ferme d'Auvers à Simon Ler, Laurent Boucher et Antoine Dubarq, tous solidaires : manoir, bâtiments, jardins, terres labourables, prés et droit de passage, plus aussi les amendes au dessous de 60 sols, pour 380 livres, 2 porcs et 12 chapons par an.
1559 Il y avait longtemps que François 1er avait ordonné de tenir des registres de baptême, mais presque nulle part on ne s'y était conformé. Ce qui semble singulier car comment pouvait-on établir plus tard l'âge de la majorité ? Le premier acte de baptême pour Auvers date du mois de février 1559 et le second du mois de février 1571, et, comme écrivait le prieur en 1789, pour ces baptêmes, pour les mariages et pour les sépultures, qui commencent beaucoup plus tard encore, les actes n'ont aucun caractère d'authenticité, car ce sont de sèches nomenclatures extraites

de lambeaux épars des originaux déchirés de vétusté ou par quelque accident particulier. Aussi s'y trouve t'il des lacunes de plusieurs mois (ou même de plusieurs années...). Le (prieur) après avoir démontré toute l'importance de ce actes et le soin avec lequel ils auraient dû être tenus fait cette réflexion. Il n'est que trop vrai cependant qu'il n'en est point de plus négligé, de plus défectueux, de moins concordants entre eux... Ce qui doit s'entendre surtout des paroisses de campagne, que j'ai ici particulièrement en vue.
Plusieurs causes contribuent à ce désordre : la première l'inexpérience des jeunes curés et vicaires, la seconde l'impéritie et l'inattention de la plupart des maîtres d'école, ordinairement chargés de leur rédaction, enfin et par dessus tout la profonde ignorance dans laquelle croupissent toute leur vie la majeure partie des habitants de la campagne, même à l'égard des choses qui leur importent le plus et qu'il leur serait facile de savoir : je veux dire les noms de leurs proches et les leurs propres...
1559 Le seigneur de Méry donne à bail pour un an à deux pêcheurs de Pontoise, munis de sept barques, le droit de pêche en la rivière d'Oise, îles comprises mais sans pouvoir couper du bois dans ces îles) depuis Stors jusqu'à la Bonneville, pour 35 livres.
Mars 1564 Jean Ledru, chantre en la musique du roi suivant la cour, chapelain de Saint Nicolas d'Auvers, baille cette chapelle avec des terres et tous les revenus qui peuvent en être tirés pour 52 livres par an et deux setiers de blé, à charge pour le preneur d'y faire chanter une messe tous les dimanches.
Janvier 1565 En vue d'un prochain mariage, Léonard Maître reçoit de sa future belle-mère 8 livres en argent pour acheter un lit et une huche, plus une couverture de tirelaine, quatre draps d'étoupe de chacun 3 aunes, deux de chanvre de chacun 4 aunes, deux nappes de deux aunes, 6 couvre-chefs de chanvre, une brebis, un agneau, un demi-muid de vin et 6 serviettes.
Avril 1568 La ville de Pontoise, prétendant que le passage et le séjour des gens de guerre lui avaient coûté 3.370 livres depuis le mois de novembre, a obtenu que les paroisses de l'Election contribueraient à cette dépense (la part d'Auvers est de 192#). Mais ces villages s'adressent au roi pour en être exemptés, vu que s'ils n'ont pas le logement à leur charge, ils ont fourni bœufs, moutons, blé, foin, avoine. Le duc de Montmorency dans une lettre datée de l'Isle Adam le 17 mai, appuie leur requête : "Je sais, pour m'en être diligemment occupé, que les villages de la châtellenie ont été très longtemps et durement tracassés et maltraités des gens de guerre, tant reîtres et lansquenets, que des compagnies françaises, et que la plupart des laboureurs sont aujourd'hui en extrême nécessité et en délibération d'abandonner leurs maisons". Je n'ai pas le résultat de cette intervention.
Janvier 1569 Bail par le seigneur de Méry à un particulier de Mériel, pour 3 ans et pour la somme de 200 livres par an, de son droit de travers sur les bateau, gouvernail

et marchandises montant et avalant sur l'Oise au droit de Méry, "ainsi et en la forme et manière que le dit Seigneur et ses fermiers ou receveurs en ont ci-devant joui ". Le preneur s'engage à signaler chaque fois qu'il passera un bateau chargé de vin" pour permettre aux serviteurs du château de s'y rendre avec des flacons pour les remplir"

1er août 1571 Cinq "maîtres joueurs d'instruments" de Pontoise conviennent avec les marguilliers d'Auvers qu'ils viendront apporter leur concours pour la fête patronale de l'Assomption, moyennant 20 livres (tournoi ou bours...). Ils arriveront la veille pour conduire le bâton à l'église ; ils resteront le 15 toute la journée et reviendront, mais seulement à trois, le dimanche suivant. Ils seront nourris et logés. Ce bâton était surmonté d'une statuette de la Vierge, et chaque année le 2 février entrait en fonctions celle qui était chargée de le porter.

Août 1572 Étienne Guétin et sa femme qui viennent de vendre leur cheval à un marchand de Pontoise pour 8 écus (24 livres), le reprennent en location pour 2 écus jusqu'à la moisson, avec la clause qu'ils en seront responsables s'il était pris par les gens de guerre, soit au labour, soit en quelque circonstance que ce soit. Quelles tristesses à cette époque !

Avril 1573 Au cours d'une discussion, Isaac Garnier a été tué par Antoine Boucher. Il y a eu procès, puis le meurtrier entre en accommodement avec la veuve en lui versant de suite une somme de 100 livres, moyennant quoi elle le quitte "bonnement, purement et absolument et sans rappel". Il paiera pareille somme aux mineurs quand ils se marieront et d'ici là leur versera l'intérêt. On disait alors au denier vingt (5%).

1574, 26 mai Les deux marguilliers en charge, à cela autorisés par le prieur et plusieurs notables paroissiens, après les formalités requises en justice pour pouvoir aliéner des biens d'église vendent à réméré à un bourgeois de Pontoise plusieurs pièces de terre formant au total 16 arpents 1/4 moyennant 550 livres, qui seront employées à construire dans l'église le pilier et les accessoires de la nouvelle chapelle (à droite du chœur).

Novembre 1575 Trois mineurs sont mis en place au Val-Hermer, Pierre 16 ans, Christophe 14 et Marguerite 9. Le preneur gèrera leur avoir (dont il aura pour lui le profit) jusqu'à l'époque de leur mariage, et les enfants devront le servir fidèlement. Pierre, à son mariage aura droit à une jaquette de drap noir avec un pourpoint, une paire de chaussures, une paire de souliers ; il recevra 40 sols pour les frais de ses accordailles ; le preneur, en plus du vin et du souper, prendra à son compte deux plats aux fiançailles, 6 à 7 plats aux épousailles. À Christophe, la même chose à son mariage. À la fille, un lit garni de plumes, traversin, couverture, 6 draps (2 de chanvre et 4 d'étoupe), deux nappes, une demi-douzaine de serviettes avec les chemises à son usage, une demi-douzaine de couvre-chefs, une huche fermant à clef, un corset de drap noir et une paire de manches.

Janvier 1576 Claude Leberthier, religieux de l'abbaye du Val et prieur de Saint Marc d'Orgeval, dont les parents sont enterrés sous le petit porche de l'église d'Auvers, voyant la grande pauvreté dans laquelle cette église est tombée, lui verse une somme de 30 livres à

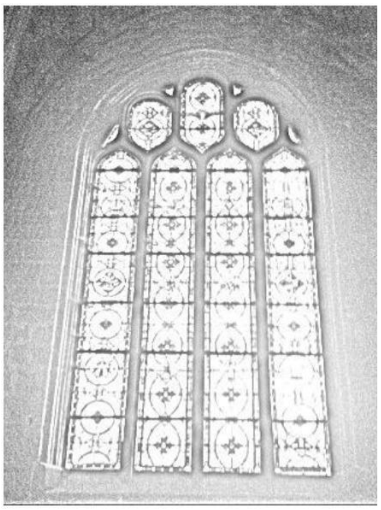

fenêtre du choeur de l'église

charge d'une messe solennelle de Requiem à leur anniversaire chaque année, avec prières et recommandations sur leur fosse. Cette aide nous renseigne sur ce que gagnaient à l'époque les gens d'église. Le prêtre qui dira la messe aura 7 sols 6 deniers, ceux qui porteront chape 18 deniers ainsi que le diacre et le sous-diacre ; au clerc ou magister 12 deniers, aux enfants qui chanteront au lutrin, chacun 3 deniers ; aux sonneurs (pour deux cloches un quart d'heure avant l'office) chacun 4 sols.

Nov.1576 Et. Delepine a rendu enceinte la veuve Lavoué en lui promettant de l'épouser, ce qu'il nie à présent. Néanmoins, par charité, la mère de Delepine s'engage à donner 10 livres lorsque l'enfant naîtra et à subvenir à sa nourriture. Toutefois s'il naissait deux jumeaux, elle ne promet que pour un.

1791 avril Trois particuliers se cotisent pour verser à l'église une somme de 50 livres pour l'aider dans la dépense de refonte des cloches, ce qu'elle ne peut faire en ce moment en raison "des grandes ruines et pertes advenues à ses biens, terres et héritages".

1593 La seigneurie d'Auvers, c'est à dire la ferme, les terres, le moulin, etc..., avaient été loués, à partir du 24 juin, pour 350 livres (au lieu de 380 en 1558, ce qui prouve combien les guerres de la Ligue, en permettant à quantité de reîtres et autres soldats de battre la campagne et de se livrer au pillage, faisaient du tort aux agriculteurs). Le nouvel abbé de St Denis avait constaté la même dépréciation dans les autres domaines, en même temps qu'on l'avait fixé à 20.000 livres pour contribuer aux charges de l'Etat. Il obtint du Parlement l'autorisation de vendre, parmi ses domaines, ceux dont on pouvait le mieux se passer (avril 1595) et c'est ainsi que, le 3 juin 1599, la terre d'Auvers fut adjugée à Jean-Francois de Berbisy, déjà propriétaire d'une notable portion de la seigneurie d'Herouville, pour 18.000 livres, vente comprenant non seulement les bâtiments, terres, moulin, bois, mais tous les droits y attachés comme redevances, et parts dans les procès, héritages, confiscations, etc... La seigneurie conservait son droit de haute justice (c'est à dire que le prévôt pouvait prononcer des peines capitales), mais était déclarée mouvante en plein fief de l'abbaye de St Denis. Et comme il s'agissait d'un bien d'église, la vente avait été homologuée par le pape qui avait astreint l'acquéreur à offrir chaque année, en témoignage de sa vassalité, un cierge d'une livre pour être brûlé sur le maître autel de l'abbaye.

Les Berbisy père et fils gardèrent cette acquisition jusqu'en 1660, et, l'un comme l'autre, s'occupèrent constamment à l'arrondir, ce qu'on leur a reproché, sans songer qu'une masse de gris propriétaires du XVIIIeme siècle, des avocats et des gens de justice principalement, avaient agi de même. Jean -François, le père, semble avoir été un homme bien simple, et l'inventaire, fait après son décès arrivé le 4 décembre 1632, en donne suffisamment la preuve. Sur la plaque funèbre qui lui fut érigée en l'église d'Auvers, on mentionne, outre quelques détails sur ses trois mariages, que "la crainte de Dieu, la dévotion à sa très

digne mère Vierge, la révérence aux Saints, l'amour de son prochain, la charité envers les pauvres, le courage aux occasions et la noblesse, furent les biens dont il hérita de Saint Bernard, des descendants desquels il était issu"

Voici trois actes, parmi ceux de cette époque, qui méritent mention (qui ne me semblent pas dépourvus d'intérêt) :

1615, 15 nov. Assemblée des habitants, à laquelle assistent le seigneur et le prieur. On convient que pour obvier aux ravages des gens de guerre, on achèvera l'enceinte autour de l'église et du château seigneurial pour en former une sorte de refuge où les paroissiens pourront mettre en sûreté leurs objets les plus précieux.

1617, 1er juin Autre assemblée, où l'on délibère sur le cas du fermier de Clerbois, qui avait chez lui l'argent de la collecte des tailles et a été obligé de le verser à des inconnus qui disaient avoir mandat et n'étaient en réalité que des "ravageurs". On convient que chacun, au marc la livre, contribuera à l'indemniser.

1619, 14 juillet Le prieur Dupuy, nouvellement nommé, vient à Auvers une après- midi de dimanche pour prendre contact avec son église et ses paroissiens. Aux quelques femmes en train de prier sur des tombes il demande qui a les clefs de l'église. C'est le magister (maître d'école), justement en ce moment à un repas de noces. Il y va, et y trouve à table les deux vicaires et le dit maître d'école ; mais celui-ci déclare qu'il ne peut ouvrir l'église sans l'autorisation du seigneur, justement absent ce jour- là. Comme tout cela nous semblerait étrange à présent !

Étienne de Berbisy, qui avait 28 ans au décès de son père, a laissé beaucoup de détails sur des acquisitions et échanges. Il cite pas mal de pièces plantées en vignes qui furent converties en jardins et en terres labourables. Il note aussi 60 perches de pâtis à proximité du grand abreuvoir du Bout Buhor, plantées en 1632-33 sur l'emplacement de la rivière, qui avait cessé d'y couler depuis une dizaine d'années, et en 1641, dans les mêmes parages, acquisition de deux perches 1/2 qui ont servi pour faire l'entrée de son clos fruitier sous l'église.

En 1639 un arpentage du domaine de la seigneurie montre que la surface en était presque doublée depuis l'acquisition de 1599. C'est dans ce travail que figure le plan cavalier dessiné page 17.

Sa dépendance envers l'abbaye de Saint Denis lui pesait. Il finit par obtenir du Parlement, le 15 Mai 1638, rupture en plein fief du roi, et au mois de septembre suivant, rendit foi et hommages en la chambre des Comptes.

Marié trois fois, comme son père, il eut des questions d'intérêts avec ses parents et ses enfants : une fille surtout, Marie-Madeleine, qu'il voulait maintenir au couvent et qui en sortit lorsqu'il fut mort. Elle habita quelque temps le château seigneurial et y avait un oratoire, dont on a gardé le modeste ameublement.

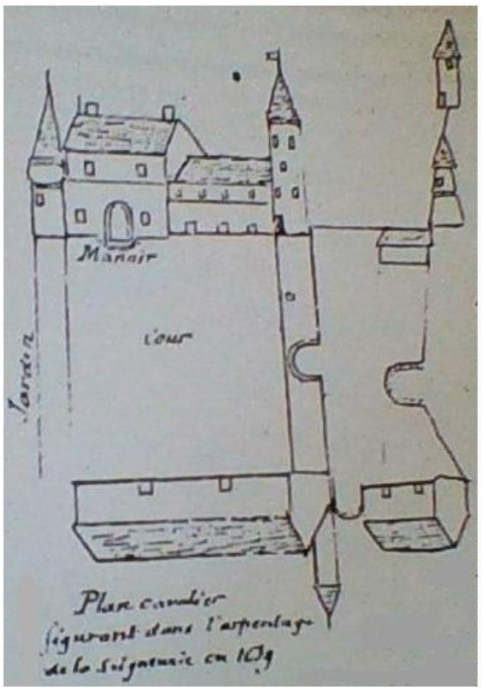

plan cavalier figurant dans l'arpentage de la Seigneurie en 1639

Étienne de Berbisy passa à Paris (rue du Pain-Mollet (ndlr : rue Jean-Pain-Mollet absorbée depuis par la Rue de Rivoli de la rue de la Coutellerie à la rue des Arcis) ses dernières années et y mourut le 4 mai 1660, n'ayant pas eu d'enfant de Françoise de Nicolas, dame de Montmort, qu'il avait épousée en 1641. Avec Marie-Madeleine, il laissait un fils, François, en possession de la seigneurie d'Hérouville , et une fille, Elisabeth , qui venait de se marier avec Roger de Sailly, seigneur de Saint-Cyr.

Pendant plusieurs années, les héritiers de la seigneurie se la disputèrent sans arriver à s'entendre, et la dame de Montmort, qui semble s'être totalement désintéressée de ces chicanes, se retira en son château, où elle décéda en 1682 (page23).
L'abbaye de Saint-Denis, qui ne s'était séparée qu'à regret de la seigneurie d'Auvers, fit des démarches pour se la faire obtenir (arrêts du grand conseil des 4 octobre et 13 décembre 1666), et par contrat du 3 mars 1667, s'engagea à payer 45.000 livres à chacune des trois branches d'héritiers. Elle eut un fermier, comme antérieurement.
Peu après, suivant la coutume d'alors, les biens du grand monastère furent partagés en trois lots (abbé, religieux, chargés communes) et Auvers fit partie du lot de l'abbé (Paul de Gondi, cardinal de Retz). Mais comme, malgré ses immenses revenus, il avait des dettes (!), ses créanciers mirent opposition. L'abbé mourut en Août 1679 sans avoir terminé le procès ; mais l'administrateur de l'abbaye se rendit acquéreur de la seigneurie au prix de 135.000 livres, pour ne pas la laisser encore une fois passer en d'autres mains.
Mais alors était un projet, chez Mme de Maintenon, toute puissante auprès du roi, comme on sait, la fondation d'un important établissement où l'on donnerait l'éducation gratuite à 500 demoiselles nobles. Elle suggéra à Louis XVI l'idée de ne point trouver un successeur au cardinal, et d'affecter à cette dépense les revenus économisés. C'est ainsi qu'Auvers devint la propriété de la Maison de Saint-Cyr, près Versailles, fondée en 1686.
Le curieux est que Mme de Maintenon connaissait Auvers, pour y avoir amené, à la fin de 1674, le duc du Maine, malade et contrefait, à un "rebouteux", lequel n'avait réussi qu'à lui faire traîner la jambe encore plus. Et puis c'est à Auvers que résidait Mme de Brinon, une religieuse ursuline qui prenait des petites filles en pension, lorsque Mme de Maintenon l'appela pour diriger le nouvel établissement.
Il n'est donc pas surprenant que les gens d'Auvers se soient adressés, en 1699, à la puissante intervention de la favorite du roi pour obtenir des secours dont leur église avait le plus grand besoin "ayant plutôt figure d'une grange que d'un lieu saint". Ils ajoutaient que, par suite de l'écartement des voûtes, dû à la ruine des arcs- boutants, ils étaient dans une appréhension continuelle de se voir écrasés.

Il semble que cette requête n'ait pas été sans résultat, car on voit peu après les dames de Montmartre se décider à coopérer de temps à autre aux travaux et à fournir les livres liturgiques.
Mais on ne peut s'empêcher d'une profonde surprise de ne pas voir s'y joindre l'abbaye de Senlis, qui aurait eu encore davantage des raisons de le faire, puisqu'elle et ses prieurs profitaient de cette église et de ses revenus. Que penser encore de certains prieurs, dits communautaires, déjà en possession d'une paroisse, et qui chargeaient un autre ecclésiastique de gérer celle d'Auvers, non en les rétribuant, mais en s'en faisant payer...
Le premier mentionné en ce genre est Louis de Jouy, en mars 1546 (il résidait à Coulommiers). Le prieur Menault Barbier, au contraire, résida constamment dans sa paroisse. Il porte le titre de notaire apostolique sur la pierre (dont je donne le fac simile p.19) conservée en l'église St Maclou de Pontoise et rappelant la donation faite par lui, au collège de cette ville, d'une rente destinée à donner l'instruction à quatre enfants d'Auvers.
Il en fut de cette fondation comme de toutes les autres, elle était trop faible en comparaison des charges, et dès 1602 on voit qu'elle n'était plus observée.
Après le décès de M. Barbier, en avril 1596, ce fut son neveu , Denis Bourgeot, curé de Cergy , qui se prétendit avoir droit à la place d'Auvers, sans qu'on ait vu intervenir dans ce singulier trafic ni l'abbaye de Saint Vincent ni l'archevêque de Rouen. Il céda ce droit à Louis Bordereau, chanoine à l'église Saint Mellon de Pontoise (collégiale aujourd'hui détruite), lequel à son tour, fit bail de la cure d'Auvers à deux vicaires de la paroisse, Leveau et Chérouise, moyennant un loyer annuel de 240 livres (15 décembre 1598).
Les deux preneurs avaient droits à tous les profits de la charge, mais s'engageaient à administrer la paroisse sans que le bailleur en ait aucun reproche ; puis aussi à payer les décimes, les droits de visite et de synodes et autres redevances inhérentes à l'emploi. Ce sont là sûrement des pratiques qui confondent, et dont on douterait si on n'en avait la preuve. Mais on n'en trouve plus d'autres exemples par la suite.
C'est à l'époque où M.Barbier était prieur à Auvers qu'on a commencé à tenir attachement des baptêmes. Malheureusement c'était aussi l'époque des guerres intestines qui ont causé beaucoup de pertes dans ces nomenclatures (les originaux manquent jusqu'en 1693)
Indépendamment des vicaires, il y avait communément alors des prêtres habitués (parfois cinq ou six) qui attendaient leur nomination dans quelque autre paroisse. Aussi les offices religieux se faisaient avec une certaine pompe, et les nombreuses fondations de messe, saluts, vigiles, pouvaient être aisément acquittés aux jours prescrits. Néanmoins les Berbisy durent souvent contribuer de leur argent pour permettre à l'église, dont nous connaissons la pauvreté, de conserver un certain décorum (en chapes et chasubles?)
Certains testateurs stipulaient la présence de Religieux venus de Pontoise (des Cordeliers et des Mathurins) à leurs obsèques, sans doute pour avoir plus grande chance de gagner le paradis.
Ainsi Huguette Lemoine, femme Dupré, en juillet 1610, demande qu'assistent à ses funérailles (dont le premier office se faisait le jour même du trépas), six Cordeliers et six Mathurins. Après avoir légué à ces communautés une importante part de blé et vin, elle ajoute : "je veux et entends que les Cordeliers et Mathurins, ainsi que les autres gens d'église qui assisteront à mes différents services,

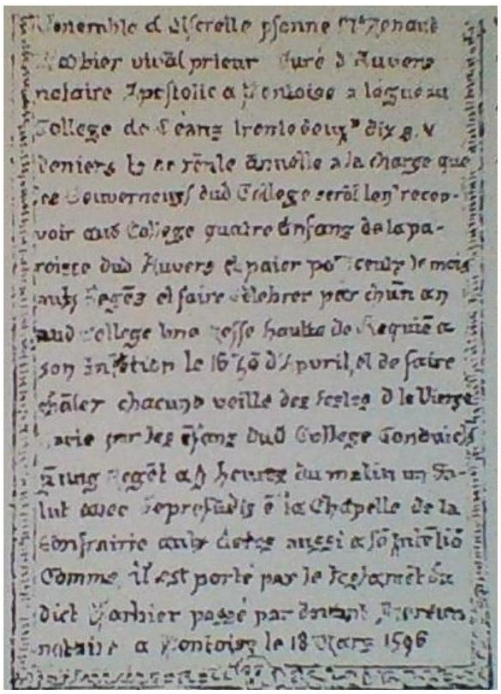

Dette à ... de Pontoise

(D.... à ... de Pontoise :
...nemble d...relle .... Menaut Barbier vivant prieur curé d'Auvers notaire apostolle à Pontoise a légué au collège de séans trente deux # dix s. v deniers .. de rente annuelle à la charge que ce gouverneur du collège ... ... recevoir au collège quatre enfants de la paroisse d'Auvers et paiera pour ceux le mois... après et faire célébrer chacun an Collège une messe haute de requiem à son intention le 16 d'avril, et de faire chanter chacune veille des fêtes de la Vierge Marie par les enfants du Collège conduits en rang.... à 7 heures du matin un salut avec de Profundis à la chapelle de la confrérie aux clercs aussi à son intention comme il est porté par le testament du dit Barbier passé par devant .... notaire à Pontoise le 18 mars 1596

soient nourris et repus des biens que Dieu m'a concédés en ce monde, comme mes parents et amis qui y seront appelés, sans qu'aucunes personnes y puissent contrarier, parce que telle est ma volonté". Mais plus tard en raison des difficultés de la vie, on ne voit plus tous ces étrangers aux funérailles et au banquet qui faisait suite. Le prieur n'a plus que deux vicaires (et même bientôt plus qu'un) : toutes ces fondations de prières, surtout les messes hautes à 5 et 6 sols sont supprimées, car non seulement elles sont une charge, mais le personnel ne pouvait suffire.
Aussi les prieurs dans les assemblées synodiques du XVIIIe siècle se plaignaient constamment de la modicité de leurs revenus, due à la pauvreté des habitants ; certains même étaient obligés d'aider leurs vicaires ; tous font ressortir qu'en raison de sa grande étendue, leur paroisse les oblige à nourrir un cheval et à supporter des charges supplémentaires. Il n'y avait alors de casuel : on ne possède donc ni détails précis ni chiffres absolus. Les quelques notes trouvées sur le carnet du vicaire Caffin n'en sont que plus précieuses. Pour les enterrements d'enfants et de nourrissons (il en mourait beaucoup), il recevait depuis 5 sols jusqu'à 20, et quand il disait une messe 40 sols. Pour un enterrement d'adulte avec messe (1695), il a reçu 4 livres 10 sols. Pour un enterrement et deux services, 9 livres. Il n'a pas toujours été payé, et il est arrivé assez souvent qu'on s'est acquitté envers lui par des fournitures ou des charrois.
Cette pauvreté des habitants ressort de bien des documents, mais il en est un surtout qui en fournit la preuve : la souscription ouverte dans la paroisse à la suite du cruel hiver de 1709 (y furent taxées d'office les personnes et communautés en état de donner, la Maison de Saint Louis pour 200 livres), suivie de la répartition, entre les nécessiteux, de l'argent recueilli . Or la liste de ceux-ci est longue, très longue, principalement des veuves avec beaucoup d'enfants, de telle sorte que chacun ne peut recevoir par semaine, jusqu'à la fin de l'année, que six ou sept sols tout au plus.
Quant au caractère des habitants et à leur moralité, voici quelques indications dont on ne peut évidemment tirer des conclusions, car chaque époque à fourni des actes de bienfaisance et de généreux dévouements à côté de faits beaucoup moins édifiants.
Il y a d'abord le seul registre (qui soit venu jusqu'à nous) des Audiences ordinaires et extraordinaires de la Prévôté d'Auvers (qui va du 15 décembre 1688 au 8 octobre 1698) ; on n'y voit rien d'extraordinaire, que les mêmes travers ont toujours existé, des chicanes à propos d'héritages, souvent de la mauvaise foi dans la reconnaissance des dettes, des injures et même des coups ; de mauvais ménages, comme celui de cet Adrien Rouzée, qui

"se livre à la débauche, dépense à boire tout son bien, ne travaille presque jamais, laisse sa femme et ses enfants dans le besoin, bat les uns et les autres"... Il y a les frondeurs qui ne se découvrent pas devant le juge et insultent même les gens de justice, ceux qui détériorent de propos délibéré les récoltes et vivent de rapines, ceux qui jouent aux cartes et restent au cabaret arrêt du matin au soir le dimanche, même pendant les offices. Aux audiences, qui avaient lieu le mercredi, se faisaient les annonces d'ordre général, l'adjudication des corvées pour la réparation des chemins, l'homologation des messiers, le rappel à l'observation des ordonnances de police, le ban des vendanges, etc... Cependant il apparaît que le prévôt ne semblait pas avoir autant à cœur la répression des délits que le souci de se faire des revenus en prononçant des remises à huitaine (chaque affaire lui procurant 3 livres par audience) même quand elles ne pouvaient apporter moindre fait nouveau.

L'auditoire était au pied du grand escalier par où l'on monte à l'église ; il existe encore, et en voyant un local aussi exigu, on se demande comment les gens pouvaient s'y retourner (il est vrai qu'il a plus tard servi d'école).

Pendant l'hiver, alors qu'on les réunissait dans les étables du quartier pour y passer les heures de la veillée, les jeunes gens parcouraient les rues, frappaient aux portes et troublaient pendant la nuit le repos des habitants (c'était encore commun au siècle dernier).

Constamment les Dames de Saint Cyr se plaignaient des gens qui s'approvisionnaient dans leur Bois le Roy et des extracteurs de pavés qui y causaient des dégâts considérables. Plus tard, leurs démêlés avec le prince de Conti, qui avait tort, mais auquel des prérogatives donnaient tous les droits, encouragèrent encore plus les gens à ne pas se gêner et à ne rien respecter. Ce qui fait dire au prévôt, dans son règlement du 13 août 1754 : ..."Les ordonnances et édits concernant les cabarets d'assemblées publiques ne sont jamais exécutés dans la paroisse d'Auvers, ce qui donne lieu à des désordres et à des débauches scandaleuses". Le maire Oriot, en mai 1822, en règlementant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boisson, parle de " désordres affligeants qui vont toujours croissant".

Pourtant l'administration des Dames de Saint Cyr était plutôt bienveillante : elles distribuaient des secours en argent, des médicaments assez souvent ; elles payaient le salaire d'une maîtresse d'école ; elles s'efforçaient de mitiger les condamnations, et fermaient les yeux quand leurs gardes leur disaient que beaucoup de braconniers détruisaient le gibier. En janvier 1775, dans une lettre de la communauté au notaire, il est dit ceci : "Observez aux gens d'Auvers qu'ils ont la mauvaise grâce de crier comme ils le font et d'oublier sitôt ce que nous avons fait pour eux... Le paysan, soit dit entre nous, n'est jamais content. Celui d'Auvers nous devrait donner des bénédictions. Quels assauts n'avons-nous pas soutenus pour eux..." et dans une lettre d'avril 1776 : "Nous désirons ne faire de tort à personne... Que les habitants d'Auvers comparent le passé au présent", allusion aux démêlés des Dames de la Maison de Saint Cyr avec le prince de Conti au sujet de la chasse.



Le pont du château. Rue de Leyrit

C'est surtout dans l'assiette et la perception des tailles que pouvaient se manifester les plus mauvais instincts ; car les répartiteurs, élus en assemblée des habitants, ne manquaient pas d'attribuer une part plus importante à ceux qui leur déplaisaient, ou simplement pour rendre plus légère leur propre contribution. Il y eut de tels abus au XVIIIe siècle que le prévôt en garde cassa cette répartition et qu'elle se fit d'office à Pontoise. Par contre, on constate, à la suite de la grêle de 1788, si désastreuse pour toute la contrée, un bel exemple de solidarité : les plus gros cultivateurs renoncer en faveur des autres à leur part dans le secours envoyé par la Gouvernement (Auvers était alors redevenu domaine royal). Pour la levée des deniers, les collecteurs, aussi élus en assemblée, pouvaient également se montrer impitoyables (et cela avec d'autant plus de raisons qu'eux-mêmes risquaient la prison en cas de déficit) : mais alors que de chicanes et de rancunes ! Les coups même n'étaient pas rares.... Sur ce chapitre, il y aurait de quoi faire un volume, en commençant par l'historique des ordonnances qui fixèrent tantôt à Gisors, tantôt à Pontoise le siège du bureau où il fallut porter les deniers. On a une liste à peu près complète des taxes pour le XVIIIe siècle.Voici deux années à titre d'exemple. En 1710, Auvers 5.425 livres, Butry 1.180. En 1780, Auvers, taille et impôts accessoires 5.742 livres ; frais de collecte 142 l. ; capitation 3.159 l. ; casernement des troupes 214 l. - Butry 699 l. ; second Brevet 482 l.; capitation 597 l.. Il y eut une importante diminution en 1788 consentie par le Gouvernement à cause de la grêle.

Il serait également possible de consacrer bien des détails aux enseignements donnés par les registres de paroisse (tenus jusqu'en 1792 par les curés), lesquels, depuis la prise de possession de la Maison de Saint Cyr, non seulement sont complets, mais donnent des détails sur l'âge des comparants, sur les témoins et ceux qui peuvent signer. On pourrait relever en certaines années des chiffres fantastiques (par exemple 1761 où sont enregistrés 63 baptêmes, 8 mariages, 101 enterrements d'enfants et 75 d'adultes) comme aussi disputer la question de savoir si les gens vivaient alors plus longtemps que maintenant (puisqu'on donne l'âge des décédés). On verrait que les mariages dont le nombre diminue en proportion de la population avaient lieu presque toujours en novembre (le record appartient à l'année 1608 qui compta 12 mariages en ce mois, tous un dimanche). Il me faut maintenant revenir un peu en arrière pour donner succinctement l'historique du château de Leyrit, édifié de toutes pièces dans la première moitié du XVIIe siècle, et du domaine de Montmort qui était déjà au XIVe siècle une importante seigneurie. On la mentionne comme seul bien d'émigré à Auvers en 1732.

Château de Leyrit Un banquier italien au nom de Leoni, qui se faisait dénommer seigneur du fief de Thibault Roussel (à Livilliers), avait commencé dans le quartier des Vallées, à l'ouest, sur la hauteur où il semble qu'il y avait eu autrefois un moulin à vent, une série d'acquisitions, continuée ensuite en descendant vers l'Oise (depuis 1623 jusqu'en 1654), et s'était fait construire un pavillon à l'italienne, pont sur la rue principale du pays, double escalier descendant à un grand jardin, et d' une avenue aboutissant

en ligne droite à la rivière (1643). On a de nombreux détails sur ces acquisitions et sur les différents travaux qui firent de sa propriété la plus belle du pays. On sait qu'il maria sa fille au seigneur de Méry (Saint Chamans) mis on ne connait rien des circonstances de son décès, sinon qu'il laissait beaucoup de dettes et qu'il se présenta beaucoup de créanciers, sans que son gendre y fut intervenu en quoi que ce soit. C'était donc une règle générale à l'époque que plus les gens étaient riches plus ils s'endettaient.

Au printemps de 1664, la propriété Leoni fut acquise par un personnage de marque, Jean de Leyrit, conseiller du roi, président-trésorier de France et général des Finances, qui avait cherché à se rendre d'abord acquéreur de la Seigneurie d'Auvers à l'encontre de l'abbaye de Saint Denis, et avait en 1681-82 réussi à se faire attribuer les Seigneuries de Montmort et de Vouilhac. Il mourut à Auvers le 23 août 1692 et fut enterré dans l'église, à laquelle il avait fait d'assez nombreuses libéralités. Il ne laissait que deux filles, Anne et Françoise, qui se partagèrent en 1695 la succession. La première, alors déjà veuve d'un seigneur du diocèse de Bayeux, Jacques de Bénard, eut le château de Leyrit, sa sœur eut la seigneurie de Montmort (voir page suivante).

Comme Auvers était loin de leur domaine de Maisons (près Bayeux), les de Bénard vendirent en 1720 le château de Leyrit aux Espréménil, qui sont des personnages ayant une place importante dans notre histoire nationale. Jacques Duval (NdlR : 1672-1748), écuyer, sieur d'Espréménil, Coupeauville et Leyrit, directeur général de la Compagnie des Indes habitait à Auvers en 1722, car un certain dimanche de juillet il vont se plaindre qu'à la grand´messe on ne lui avait pas porté le pain bénit, comme il y avait droit, sitôt après les ecclésiastiques (ce sont des petits détails qui avaient leur importance alors) ; mais de 1731 à 1738 il résida à Lorient, dont il était gouverneur. Il mourut en 1748 et fut enterré à Paris, laissant quatre fils dont l'un, Michel-Archange, fut chargé de gèrer la succession, pendant que ses frères étaient occupés à Pondichéry dans la guerre contre les Anglais (on connait leurs démêlés avec Lally-Tollendal). Georges Duval de Leyrit fut nommé en mars 1756 commandant général des Établissements français aux Indes Orientales : donc quelqu'un de notoire et il est profondément regrettable qu'on ait dénommé Léry la rue qui longe le château . Ceux de la famille qui continuaient à y résider de temps en temps avaient obtenu l'autorisation d'y avoir leur chapelle pour le motif que la ravine des Vallées, souvent pleine d'eau, les empêchait de se rendre à l'église. Je suis porté à croire que c'est à cette occasion et pour donner à cet oratoire une sorte de consécration, qu'ils firent venir deux pierres tombales de l'abbaye du Val. Rien n'a subsisté de cette chapelle, en dehors de l'inventaire de son mobilier, mais les deux pierres sont encore dans le parc à l'heure actuelle.

Michel-Archange Duval vendit au mois de juin 1765 le château (auquel étaient maintenant annexés le droit de pêche dans l'Oise et la justice du Valhermay) au prince de Conti, dont les acquisitions étaient alors continuelles : une des plus importantes, le magnifique château de Saint Martin à Pontoise, vidé de ses moines depuis une douzaine d'années. On a prétendu qu'il voulait installer une de ses maîtresses à Auvers, mais qu'elle s'y serait déplue : aucun renseignement sur cette légende. Le prince qui possédait aussi depuis 1746 le château de Stors et la seigneurie de Butry, avait surtout pour but dans

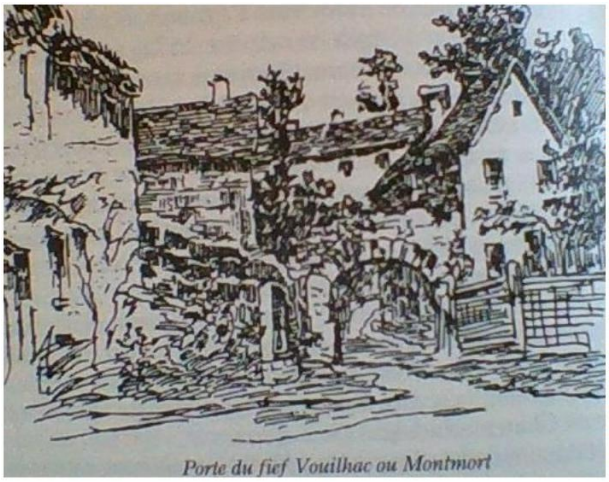
Porte du fief Vouilhac ou Montmort

ses acquisitions..... certaines seront...

Un autre chateau, beaucoup plus ancien comme date, mais moins important comme propriété ... ... entre la... allant aux Vallées ... fort .... Montmaur et appartenait à un personnage, Jacques de Nicolas, écuyer commissaire général des armées, gouverneur de Château du Loir... presque toujours absent d'Auvers. Cependant il y fut enterré et la pierre tombale découverte ... pendant (au temps?) le temps ... des travaux de carrelage effectués dans le chœur de l'église mentionne son décès à la date du 27 octobre 1655, laissant ses biens d'Auvers à sa sœur Françoise, mariée à Etienne de Berbisy ... . Celle-ci devenue veuve en 1660, et se désintéressant des chicanes et procédures auxquelles donna lieu la succession de son mari, épousa en troisièmes noces, en 1666, Antoine de Guillaume, écuyer, lieutenant du roi à Honfleur, qu'elle perdit dix ans après. Elle vendit en 1681 son château de Montmort à Jean de Leyrit (page22), mais en préservant un appartement pour sa vie durant. C'est là qu'elle mourut le 23 avril 1682 après avoir doté l'église d'Auvers de quelques fondations (et augmenté celles de son frère).

Françoise de Leyrit avait épousé Antoine de Beaurains, propriétaire de domaines dans le Valois et le Beauvaisis, souvent aux armées. La famille vendit en 1767 le domaine à trois frères, les Pelletier de Compiégne, qui le possédèrent par indivis. Puis en dernier lieu, un... des trois, le chevalier Pelletier de Voillemont, lieutenant au corps royal d'artillerie en était propriétaire. Presque toujours absent, il y était revenu par la suite et s'était rendu assez populaire dans la contrée, car il fut élu en 1790 au district de Pontoise et les électeurs du canton de l'Isle Adam le choisirent pour leur juge de paix. Cependant il se décida à émigrer au printemps de 1792 et alla rejoindre à Worms le clan des Condé. Il fut tué en septembre 93 en combattant les armées de la République (pourtant la légende prétend qu'il revint à Auvers constater sa ruine). Que de choses je suis obligé de laisser sur ces domaines de l'ancien Auvers, non seulement le domaine de Montmort proprement dit, mais le domaine de Vouilhac (improprement appelé les Colombiéres), et un autre domaine le Clos Sanglier ou Clos-en-Val au centre du pays, justement à l'endroit où fut percée l'actuelle rue Louis Ganne ! Je suis obligé, dans cette notice, de m'en tenir aux faits les plus essentiels et j'estime comme tels les détails concernant la vie intolérable que faisait le prince de Conti aux dames de Saint-Cyr parce qu'elles refusaient de lui céder Auvers. En voici le récit tel qu'il se trouve exposé dans les Registres de la Maison. Il pourra donner lieu à bien des réflexions....

• La terre d'Auvers, située entre l'Isle-Adam et Pontoise terres appartenant à Mr le prince de Conti, se trouvait par cette position dans le centre des chasses du prince, et comme elle les séparait, cette terre a toujours été l'objet de ses désirs.

• Ce prince, se fixant sur l'engagement pris à son égard par le roi dans le contrat d'échange de la principauté d'Orange de lui en procurer la propriété, il en attendait toujours l'événement, mais en vain

considérant cela dans une perspective éloignée ; et cependant fatigué de voir que cette terre était une barrière à ses plaisirs et qu'elle interrompait le cours de ses chasses, il usa pour ainsi dire de violence et employa le secours de l'autorité pour obtenir la concession de la chasse à titre de conversation. Elle lui fut accordée verbalement en 1743.
À peine en fut-il en possession que tout fut ravagé par le gibier. Cédant au temps et aux circonstances on fut réduit pendant près de trente ans de le contenter de quelques faibles palliatifs qu'on obtenait de temps en temps à force de représentations et de sollicitations et qui n'étaient accordés que comme une grâce.
Enfin la dévastation de la terre d'Auvers ayant été portée à son comble, le Conseil intérieur de la communauté armé d'une fermeté courageuse, jugea qu'il était temps de remédier aux abus en revendiquant les droits de la Maison. En conséquence, on annonça à Mr le prince de Conti la détermination prise de rentrer dans la possession du droit de chasse, et on lui fit part du jour où les gardes de la Maison seraient installés.
Tout fut exécuté ainsi qu'on l'avait arrêté et le concours de toute l'autorité qui fut employée à ce sujet ne fit rien changer ni aux dispositions faites ni aux arrangements pris. Dans cet état, Mr le prince de Conti jugeant qu'il ne pouvait plus espérer d'obtenir jamais la conservation de la chasse d'Auvers et devenu plus impatient qu'auparavant de vaincre tous les obstacles qu'on opposait à ses droits sollicita vivement l'exécution de l'engagement pris à cet égard par Sa Majesté de lui procurer la propriété de cette terre. Ces démarches eurent tout l'effet qu'il s'en était promis. Tous les... ... ... suivant ses vues. Mais malgré qu'ils déployassent toute l'autorité dont ils étaient revêtus, ils ne purent jamais venir à bout d'obtenir des Dames un consentement que la morale et la conscience réprouvaient.
Ce choc violent et presque continuel que l'on a eu à soutenir pendant plusieurs années n'ébranla jamais la fermeté du Conseil intérieur ; mais on reconnut la nécessité où l'on serait décèdés tôt ou tard. En conséquence, on crut devoir profiter des circonstances favorables qui se présentaient pour traiter à des conditions avantageuses pour la Maison.
Le nouveau règne ayant introduit dans l'administration publique une modération et une sagesse conformes aux vues de justice et de bienfaisance de l'auguste monarque qui nous gouverne ont .... de la part du prince de Conti de faire parler l'autorité, et on commença à négocier avec tous les égard convenables.
Après bien des débats, le prix de la terre d'Auvers fut fixé à 260.000 livres... et sa Majesté accorda au mois de juillet 1778 les lettres patentes autorisant les Dames à aliéner la terre d'Auvers et d'acquérir en échange pour la somme de 850.000 livres le comté de Charny...
Cependant, à cause des difficultés d'enregistrement, qui sont racontées tout au long dans l'historique du Conseil et sont à peine croyables, le contrat de vente ne fut signé que le 2 mai 1779. Le prince était malade et mourut le 2 août 1776, et ce fut son fils qui entra en possession du rêve.

(...portique ?)

Le fils ne fut guère plus économe, puisqu'il trouva encore moyen d'ajouter à l'immense domaine dont il venait d'hériter. Mais il avait aussi des créanciers, et au mois d'octobre 1783, il en vendit une partie, notamment Pontoise, Auvers, Valmondois, Jouy le Comte, Chambly, l'Isle Adam, etc (tout en s'en préservant la jouissance pour ses chasses) au comte de Provence, plus tard Louis XVIII. Mais en réalité l'acquéreur était Louis XVI en personne, qui y engageait une somme de 1 million 800.000 livres payables par annuités, avec intérêts au prorata.

En voyant tant d'argent mis en œuvre dans tous ces contrats, dont cependant les bénéficiaires et les seigneurs trafiquants, gens de finances, etc... avaient des dettes énormes, on ne peut se défendre d'une extrême amertume en constatant combien peu ils firent du bien à la collectivité, combien ils auraient pu rendre aisément leur mémoire éternelle (1).

Les Dames de Saint Cyr n'ont fait aucun legs à Auvers, alors qu'elles trouvaient des fonds pour acquérir le comté de Charny. Les Conti, pas plus l'un que l'autre, n'ont songé à augmenter la commodité de leurs vassaux. L'intendant des domaines royaux fit en 1785 un bien faible cadeau à la paroisse d'Auvers, et encore moyennant une rente de 12 livres par an, en cédant l'auditoire devenu inutile, la justice se rendant maintenant à l'Isle Adam (avec des déplacements incommodes).

Et il y avait pourtant bien des réformes à réaliser. Lorsque, quatre ans plus tard, fut rédigée le cahier des doléances de la paroisse, on en signalait un grand nombre, dont voici les plus essentielles :- 1* Trop de gibier, qui réduit de moitié les récoltes. -2* Impositions mal réparties : on y fait état de plus de 450 arpents qui ne peuvent être cultivés d'une manière utile. -3* Pas de routes commodes avec Pontoise et Paris et pas assez de chemins pour le transport des denrées et l'exploitation des terres. -4* Cimetière absolument insuffisant. -5* Ordonnances de police non suivies d'exécution. -6* Pas de bâtiments pour faire l'école ni pour loger le maître, la maîtresse et le vicaire. -7* Pas de ressources pour le soulagement des pauvres. -8* Prétention des gens de main-morte d'exiger la continuation des baux, même après le décès du fermier. -9* Nécessité de comprendre dans les cotes imposables les terres des nobles et ecclésiastiques -10* Nécessité de détruire les remises établies dans la plaine (2), qui servent de refuges

(1) La mémoire éternelle! En songeant au contraire combien peu dure le souvenir de ceux qui ont fait quelque bien, on ne serait guère encouragé à suivre leur exemple, s'il n'y avait pas cette intime satisfaction de procurer du bonheur dans la mesure de ses moyens.

En 1703, un nommé Paulmier légua une somme importante pour la construction d'une chapelle à Butry, de manière à éviter aux habitants le chemin assez long et surtout mal commode qu'ils avaient à faire pour venir à l'église d'Auvers, œuvre continuée en 1714 par un nommé Perrin. Ont-ils conservé quelque souvenir à Butry? Pas plus que la modeste personne qui fit don de sa maison pour y loger le chapelain. Encore peut-on ajouter que ce chapelain était chargé de faire l'école...grand dada de nos jours.

N'avons-nous pas vu dernièrement l'importante donation Riondet, que de nombreuses procédures et des agissements plus ou moins avouables de la part des héritiers naturels ont réduite des deux tiers ? S'est-on souvenu du donateur lorsqu'on a donné des noms aux rues d'Auvers ? Et pourtant il en est une qui ne passe pas loin des immeubles légués. En quoi Rajon a-t'il obligé la commune ?

(2) Par le prince de Conti naturellement.

au gibier et sont si nuisibles aux récoltes. -11* Supprimer l'obligation de s'employer aux travaux de routes hors du territoire de la paroisse ou de payer pour ces travaux. -12* Qu'il soit permis aux habitants d'échardonner à toute époque et de faucher les foins sans avoir à ménager les nids de perdrix et le gibier. -13* Qu'on ne puisse plus tirer du pavé, des pierres ou du sable sur les propriétés des habitants sans leur payer une indemnité.

J'ai parlé de la pauvreté des gens et de la misère de leur église, dont semblaient se désintéresser les gens qui en vivaient. J'ai signalé la multiplication du gibier et les funestes conséquences des chasses à courre. En ce qui concerne les chemins, il faut dire que ceux qui pouvaient payer la dîme ne tenaient pas à voir remplacer des terres imposables par des chemins qui ne leur rapportaient rien. Pour le cimetière, dont le remplacement s'imposait de toute urgence, il fallut encore attendre soixante-dix ans. Non seulement il n'était pas en rapport avec l'importance de la population, mais la maternité à certaines époques fut véritablement effrayante, et en temps normal, les décès de petits enfants (principalement de nourrissons) devaient certainement laisser à la consommation un temps insuffisant.

Les tombes qui se trouvaient immédiatement à côté de l'église étaient naturellement fort convoitées, et une ordonnance du prévôt, de 1766, nous apprend que les sonneurs (alors chargés de ce service) n'hésitaient pas à en retirer, après un laps de temps encore plus court, les corps degrades (décomposés ?) pour y mettre ceux qui venaient de décéder ! Après la Révolution, on trouva moyen de créer dans ce cimetière des concessions temporaires ou perpétuelles qui réduisirent encore d'autant la superficie des sépultures ordinaires (voir le dessin de la page 35).

Dans l'église même, on enterrait les nobles et ecclésiastiques, quelquefois les fermiers notables, les marguilliers et même certaines personnes moyennant paiement. L'archevêque de Rouen défendit (interdit) cette pratique en 1738 comme particulièrement insalubre.

Il a été question des contributions de la paroisse (taille et accessoires), mais je n'ai pas mentionné que ceux qui en étaient exemptés d'office (nobles et ecclésiastiques), justement ceux qui étaient le plus en état de payer, avaient fourni prétexte à d'autres, des Bourgeois de Paris par exemple, pour essayer de faire de même, usant d'influences pour arriver à leurs fins. Non, décidément, le bon exemple en ces temps-là ne venait pas de haut.

Les autre doléances exprimées dans les cahiers de 1789 permettent de juger avec quel enthousiasme furent accueillies les réformes décrétées par l'Assemblée Nationale, même dans le clergé des campagnes, qui vivotait souvent à grand´peine, tandis que d'opulents abbés jouissaient de revenus parfois scandaleux.

Le retour d'Auvers dans le domaine royal lui valut cependant deux mesures fort utiles : - l'établissement d'un plan cadastral en 40 feuilles, actuellement à la mairie (qui a pu se le faire restituer à grand´peine) ,- d'un registre des "Délibérations de la communauté, syndic et habitants", qui commence en 1784 une série à laquelle font suite tous les procès verbaux des séances du conseil municipal (il en manque malheureusement).

La mairie d'Auvers possède aussi un plan assez rudimentaire composé de 109 feuilles, que le conseil de la Maison de Saint Cyr fit établir en 1698 et années suivantes. Son importance historique est réelle, mais les parties du territoire ne relevant pas directement de la Seigneurie (par exemple Butry et la portion du Val-Hermer à l'ouest de la ravine) n'y ont qu'annoncées(?).

En août 1787, une première réforme fut apportée dans l'organisation plusieurs fois séculaire des paroisses, l'institution des assemblées municipales ayant à leur tête un syndic. Puis au commencement de 1790 le royaume fut divisé en départements (Seine et Oise), districts (Pontoise) et cantons (Auvers fit partie de celui de l'Isle-Adam jusqu'en 1802). Les communes eurent alors un maire (Simon Boucher assisté d'un procureur et de 12 notables).

Tout maintenant se faisait par élections, et Potel(?), qui était administrateur des biens de Monsieur et de ceux du prince de Conti, fut élu président du Tribunal de Pontoise en septembre 1791.

La constitution civile du clergé déchaîna malheureusement de violentes passions. La décision qu'avait prise l'assemblée de vendre les biens de certaines communautés religieuses, pour soulager les charges du royaume et assurer l'existence au bon clergé, dont les membres étaient considérés comme des fonctionnaires, impliquait l'obligation pour ceux-ci de prêter serment de fidélité aux lois. Beaucoup le refusèrent et beaucoup se rétractèrent après l'avoir prêté, sous prétexte que leur conscience ne connaissait que le pape comme leur chef spirituel.

Le prieur d'Auvers, qui était alors François-Claude Mauriceau, (le) prêta ce serment, et pût ainsi rester au milieu de ses paroissiens. Bien souvent il aida de ses conseils les différents fonctionnaires appelés par les circonstances à la direction des affaires. Il maintint sûrement autour de lui des principes de modération ; mais surtout il s'employa pendant près de deux ans à la confection du rôle des contributions, nouveau système de répartitions des charges, auxquelles chacun maintenant devait contribuer. J'ai eu en mains ces énormes répertoires, et personne autre que lui, à Auvers, n'aurait eu les connaissances suffisantes et le temps matériel exigé pour la confection d'un pareil travail. Lui aussi, en échange de ses dîmes et droits curiaux, était devenu un fonctionnaire à 1.500 livres par an...

À cette époque (1791), la superficie de la commune était évaluée à 2.785 arpents, 300 de bonnes terres, 1000 de terres médiocres , 550 de mauvaises terres, 110 arpents de bois, 25 de vignes, 50 de prés et 250 de terres incultes. On comptait 400 maisons et une population de 1.550 habitants.

La vente des biens nationaux garantie par les assignats (qui ont laissé de sinistres souvenirs) commença aussi en 1791 à Auvers par la ferme de Clerbois, propriété de Saint Vincent de Senlis, puis par des terres appartenant au richissime abbé de Saint Martin. Ensuite on s'en prit aux communautés moins opulentes ; puis aux terres de l'église, à son mobilier (dont on ne confisqua d'abord que ce qui n'était pas indispensable), le linge pour les hôpitaux, les vases sacrés pour en tirer de l'argent, les cloches (au nombre de quatre, pesant ensemble 5.042 livres) dont on fit des sous ou des canons. Puis ce fut le tour des biens des émigrés... Mais il est prouvé que ces ventes furent loin de donner ce qu'on avait supposé, parce que, comme toujours, il se produisit des malfaçons, et que le clergé et les gens d'église, en réputant les acquéreurs comme des sacrilèges, empêchèrent les lots d'atteindre un prix

normal. On peut inventer(?) encore que les acheteurs résistaient aux offres de vente et au bas prix des terres dans la crainte d'une réaction toujours possible ; et aussi que la mise en vente d'une portion si importante de biens fonds(?) ne manqua pas de se traduire par une très forte dépréciation des autres.

De là le discrédit des assignats, sur lesquels il y aurait beaucoup à dire (malgré les efforts de la Convention pour en maintenir la valeur au prix(?)), l'assignat de 100 livres n'en valait plus que 72 en janvier 1792, 51 au début de 1793 et 41 un an après... La plupart des domaines à Auvers furent acquis par des étrangers au pays, lesquels continuèrent les fermages en cours, bien que la loi les autorisait à résilier (les fermiers également, par réciprocité). Peu à peu on en arriva à spécifier des redevances en nature à la place des assignats qui ne représentaient presque rien. Il me serait aisé de citer des exemples typiques ; je me contenterai de celui-ci, qui donne une idée des difficultés sans nombre causées par une mesure que les législateurs avaient envisagée comme entièrement profitable à l'ensemble de la Nation.

En mars 1796, Persisat, en rendant à ses pupilles son compte de tutelle, leur apportait beaucoup de créances impayées et une masse d'assignats. Il expliqua qu'à l'époque où ceux-ci avaient encore quelque valeur, il avait cherché à s'en servir pour payer les créanciers, mais que tous avaient refusé, et s'étaient moqués de ses menaces de les y contraindre par voie d'huissier. Qu'à Pontoise, les hommes de loi auxquels il s'était adressé l'avaient dissuadé d'engager aucune poursuite, vu qu'un simple commandement lui coûterait le double de ce que représentait ses assignats.

Cependant la tentative de Louis XVI, en juin 1791, d'aller rejoindre les émigrés, eut pour conséquence de susciter la méfiance, d'aigrir les caractères, d'animer les passions. On institua la garde nationale pour remplacer les milices, jugées comme inféodées à la royauté (Auvers avec Méry en formèrent un bataillon). Puis en 1792, sur la menace d'une invasion, furent mises en marche des armées formées d'enrôlements volontaires. Je vois à cette occasion que le fils Persidat, désigné pour partir se fit remplacer moyennant 250 livres et deux setiers de blé.

1791-92 Boucher avait été remplacé comme maire par Ant. Garot en octobre 1791, et celui-ci le fut à son tour en décembre 1792 par L. Postolle, avec Videcoq comme officier public chargé de l'état civil.

On avait naturellement songé à vendre la chapelle Saint Nicolas et celle de Butry. Celle-ci ne le fut que beaucoup plus tard, malgré l'opposition opiniâtre des habitants de ce hameau, soutenant qu'elle leur avait été léguée et ne pouvait être considérée comme les autre biens nationaux (encore un épisode où l'on voit intervenir les intérêts particuliers et qui vaudrait d'être conté tout au long).

Si l'église n'avait pas été extrêmement utile, comme étant le seul local pour les assemblées municipales et les fêtes civiques, elle eut également été vendue comme beaucoup l'ont été (surtout dans les villes où il y en avait plusieurs). Elle ne servait plus au culte depuis le mois de décembre 1793, non qu'aucun arrêté en ait prescrit la fermeture, mais parce qu'elle avait été dépouillée de tout son mobilier.

Le prieur, considéré comme fonctionnaire salarié, toucha son dernier traitement en octobre 1793 (il n'y avait plus d'argent dans les caisses publiques), sans qu'on lui ait rendu ses biens et ses moyens d'existence. Il paraît seulement n'avoir eu aucune difficulté avec les autorités de cette époque, en se gardant de tout faux zèle et de toutes manifestations de nature à le ranger parmi les suspects, moyennant quoi, il pût attendre des jours moins sombres....



La première fête patriotique mentionnée au registre municipal est du 4 avril 1794 ; elle est ainsi résumée : Assemblée générale tenue au temple de la Raison, présidée par le maire et les officiers municipaux. Lectures patriotiques et maxims républicaines. Prix civiques décernés à un petit garçon et à une petite fille. Discours ; chants patriotiques avec accompagnement de tambours et de v....ers . Fête au pied de l'arbre de la Liberté.

Les habitants d'Auvers sont, dans ces assemblées, mentionnés comme ayant les sentiments qui s'imposaient alors, et animés d'une "allégresse" qui ne devait sûrement pas être exempte d'une certaine amertume parfois. Mais les commissaires du canton, chaque fois qu'ils venaient pour une nouvelle réquisition (bestiaux, grains, farine, salpêtre, cendres pour saisir filasse, chiffons pour papier, bois, etc...) se faisaient accompagner par un détachement de la force armée et il n'y avait guère moyen de résister. Les cultivateurs étaient acquis presque continuellement de battre leur grain pour envoyer des secours aux districts nécessiteux (car il y eut en 1793 une disette affreuse) et souvent on leur envoyait des représentants de cette force armée pour les aider, ce qui se traduisait généralement par beaucoup de grains gâchés. Mais il ne fallait pas les congédier pour cela, autrement on risquait la prison ou alors de nouvelles vexations.

À la fin de novembre 1793 se constitua la Société des Hommes libres d'Auvers, à laquelle adhérèrent "presque tous les chefs de famille". Il fallait bien ! Mais en somme tout se passa à Auvers à peu près normalement. Si "le citoyen" Chéron, qui avait acheté le château de Leyrit très peu de temps avant la Révolution, fut incarcéré sur une dénonciation anonyme, tous les habitants, se portant garants de ses sentiments philanthropiques et civiques, parvinrent à le faire relâcher.

Peu après les terroristes finirent par lasser la grande majorité des Français et une nouvelle constitution promulguée en 1795 apporta une sorte de trêve aux passions politiques et religieuses. Le 20 mai, le libre exercice des cultes fut provisoirement autorisé et le 3 juin eut lieu dans l'église (qui continuait à servir de local pour les réunions) la première cérémonie religieuse (Fête Dieu).

Les communes au dessous de 5.000 habitants devaient élire un président, qui remplaçait le maire, et au chef-lieu de canton ces fonctionnaires se réunissaient pour recevoir les communications du gouvernement (le Directoire) et aussi pour délibérer sur des mesures à prendre dans l'intérêt des habitants. Papin, nommé président en novembre 1795 succéda (avec Bélargent comme adjoint) à Crucy qui était maire depuis le commencement de l'année. Antoine Romaru fut élu en mars 1797 et Bélargent fut conservé, mais peu après il y eut une réaction dans le gouvernement, lequel sentant les ennemis de la Révolution relever la tête, cassa plusieurs élections ; Louis Callé remplaça Romaru et Bélargent fut encore maintenu (on va voir pourquoi).

Pendant cette période d'administration cantonale, les registres municipaux d'Auvers ne mentionnent presque rien tandis que ceux de l'Isle Adam étaient d'un grand intérêt. Malheureusement ils sont perdus, ou ont été volontairement supprimés ou cachés,

.... pour la même crainte de s'entendre reprocher plus tard une ligne de conduite à laquelle il était difficile de se soustraire. C'est pourquoi tout détail sur les gens et les choses à cette époque est bon à recueillir. Ci-voici la lettre qu'écrivait au directeur exécutif du département le citoyen Lenoir, commissaire du canton de l'Isle Adam (lequel habitait l'ex-chateau de Montmort]à[Auvers à cette époque) ; elle est datée du 8 décembre 1797 : "je vous envoie le tableau que vous me demandez par votre lettre du 6. J'ai mis la plus grande importance dans les notes sur les individus. Je n'ai écrit que ce dont j'étais intimement persuadé... ". En général l'administration actuelle du canton de l'Isle Adam est bonne. Les amis de la République y sont en majorité, et il existe autant de lumières et peut-être plus qu'il ne serait possible d'en rassembler dans toute l'étendue du canton s'il fallait faire un renouvellement total.

"Quoique le patriotisme soit un peu assoupi, comme il est très facile de le réveiller chez des gens qui exècrent encore plus l'ancien régime qu'ils ne semblent indifférents pour le nouveau, ce n'est pas à raison des opinions politiques que les choix deviennent difficiles, c'est uniquement par le défaut d'instruction. Ce défaut d'instruction est malheureusement trop général et empêchera pendant longtemps les fonctions publiques du premier degré d'être remplies comme elles devraient l'être pour le bien des administrés ..."

Voici les notes mises par lui : " Antoine Romaru, sans moralité ni capacité. Bélargent , intelligent, mais sans caractère, voulant être quelque chose et devant, au moins à cause de cela, préférer le nouveau régime à l'ancien".

"Louis Callé, républicain, détestant l'ancien régime, ayant un grand sens". Les notes restent les mêmes pour Bélargent, qu'il propose de remplacer par Amable Guérin, bon patriote, militaire blessé à la défense de la patrie. Néanmoins Callé et Bélargent furent réélus en mars 1799.

En 1800, le 19 juin, par suite de l'entrée en vigueur d'une nouvelle constitution, furent installés comme maire Louis-Claude Chéron et comme adjoint le dit Bélargent, avec les 10 membres du Conseil. Ainsi Bélargent était de toutes les besognes. Ses concitoyens l'avaient chargé, au plus fort de la Révolution, de détruire partout les souvenirs(?) de superstitions. Le 6 janvier 1803, sur l'ordre du nouveau gouvernement, il procéda à l'installation solennelle du curé Mauriceau. Le procès verbal de cette cérémonie, rédigé par le curé, mais signé Bélargent par l'absence du maire, contient justement les plus flatteuses expressions, tant pour la Religion que pour son ministre. L'absence du maire n'aurait-elle pas été concertée ?

Quoi qu'il en soit, le même registre nous montre Bélargent sous deux aspects différents (lui et beaucoup d'autres), et comme on ne pouvait le supprimer parce qu'il avait servi sous l'Empire et un peu sous la Restauration, on s'est contenté de le mettre à l'écart chez un gros cultivateur, qui le tint si bien caché que ses descendants en ignoraient l'existence. C'est depuis une quarantaine d'années seulement qu'il est à la mairie.



À l'Isle Adam il y a aussi des vides dans les registres cantonaux, d'autant plus regrettables que là seulement se trouvaient consignées d'importantes décisions administratives concernant Auvers et les autres communes du canton. Voici ce que je crois en être la raison.

L'agent qui avait précédé Lenoir fut souvent convaincu de s'être laissé gagner par de l'argent. Il avait notamment usé de son influence. pour faire obtenir à Quatremain, l'ancien fermier seigneurial d'Auvers, au moment de la vente des biens nationaux, la chapelle de Butry, dont il avait fait une estimation beaucoup trop faible et que d'ailleurs les habitants tenaient à conserver ; puis le presbytère d'Auvers, dont la municipalité songeait à faire un local pour tenir l'école et loger l'instituteur. Tout cela est relaté dans un dossier à Versailles, où on voit que l'agent fautif fut obligé de reconnaître ses malversations en en faisant mention au registre. Quand plus tard cet agent fut redevenu, sous la Restauration, un personnage influent, il lui fut sans doute très facile de faire disparaître ce registre (qui n'était plus d'ailleurs utilisé) et la mention si choquante pour sa mémoire.

Le curé Mauriceau qui écrivait, trois ans avant sa mort, qu'il se retirait à cause "de son grand âge, de ses infirmités et de l'épuisement de ses forces" peut y avoir été surtout contraint par des gens qui regardaient toujours comme des intrus et des schismatiques les curés assermentés. Au mois de janvier 1808 fut installé Joseph Hervieu.

Pour ne pas interrompre constamment cette succession de curés, je vais les donner ici une fois pour toutes : - Octobre 1810 Chéret. - juin 1818 Regnoult. -mai 1821 Jean-Louis Vanier. - mai 1847 Rodolphe Darblay. - août 1859 Louis Lainé. - février 1872 Eugène Poullot. - août 1878 Th. Séjournant. - octobre 1888 Henri Tessier. - août 1922 Eugène Noury. - février 1924 Maurice Collin. - février 1932 Marius Grousset. - octobre 1938 Étienne Martinaud.

1828 : de même je mentionne de suite les faits principaux relatifs à l'église, les plus importants travaux dont elle fut l'objet, à commencer par la réfection des arcs boutants en 1822. Il y avait longtemps qu'ils menaçaient ruine, et on peut voir, en visitant l'intérieur de l'église, que la plupart des voûtes et l'écartement des piliers en ont grandement souffert. Une ordonnance royale du 10 décembre 1828 érigea en cure le poste d'Auvers, qui auparavant n'était que desserte. À partir de la fin de 1849, la famille Chéron dépensa beaucoup personnellement, surtout pour les verrières du chœur. Un remarquable travail, qui figura à l'exposition des Beaux Arts, fit classer notre église parmi les monuments historiques, le 29 mars 1856, mais elle en fut rayée en 1874, à cause des transformations et des mutilations que l'abbé Poullot lui fit subir presque continuellement. L'abbé Tessier a beaucoup contribué à son embellissement ; mais surtout notre gratitude doit aller aux personnes qui ont obtenu la réinscription parmi les monuments historiques, en avril 1915. C'est à cette circonstance que les

Beaux Arts ont pu pendant trois ans, en commençant par le clocher, la restaurer à l'extérieur d'une magistrale façon : la guerre, malheureusement, est venue presque aussitôt exercer son action néfaste. Plus de la moitié des vitraux ont été brisés par l'explosion du pont en juin 1940. J'ajoute qu'il n'y avait pas de verrières antérieures à 1849, ce qui n'empêchait pas d'ailleurs la beauté de quelques-unes et la valeur des souvenirs...
On peut mentionner ici que jusque vers 1840, aux enterrements, les corps étaient portés à bras par les amis et parents ; qu'ensuite ce furent les sonneurs en titre, jusqu'en 1871, où la fabrique fit la dépense d'un corbillard .
En décembre 1906, par suite de la loi dite de Séparation (qui mit sous séquestre les biens de l'église et attribua à la commune la propriété du presbytère), la municipalité a été mise en demeure d'organiser un service de pompes funèbres, dont l'application s'est traduite par une très forte élévation des prix.
Voici maintenant la liste des maires à partir de 1800 (Louis-Claude Chéron, page 30), et de la nomination de Bélargent, en décembre 1805, lorsque le maire d'Auvers eut été installé préfet à Poitiers. Puis Amable Guérin, en avril 1808, et Simon Mesny en avril 1813. Avant de poursuivre, il me semble intéressant de donner quelques notes sur l'état du pays au sortir de la Révolution et de les continuer jusqu'au milieu du siècle suivant, de manière à laisser l'opinion décider si tout, dans le nouveau régime, fut préférable à l'ancien.
En grande majorité, les habitants furent très heureux de rentrer dans la jouissance de leur église ; mais avec l'amertume de la voir continuer à servir de lieu de réunions. Plus encore peut-être, son état matériel qui réclamait d'urgentes réparations, son manque presque complet d'objets indispensables au culte. Un seul prêtre âgé et infirme pour assurer un service, fort réduit à vrai dire, tandis qu'autrefois le prieur et ses vicaires étaient occupés de tous les instants aux fêtes chômées et surtout aux services fondés (vigiles, obits, saluts). Dispersé l'argent de ces fondations, vendues les terres qui en assuraient la pérennité... De là sûrement bien des crève-cœur qui mirent du temps à s'effacer.
Les gens, généralement, ont toujours estimé qu'on leur demandait des sacrifices pécuniaires au dessus de leurs moyens. Ceux d'Auvers, en janvier 1747, rédigeaient une protestation contre "l'énorme chiffre de leurs contributions foncières", beaucoup plus fort que celui des communes environnantes...
On avait éprouvé des difficultés sans nombre dans les transactions commerciales (et surtout dans les baux) avec les assignats, de triste mémoire. On fit l'essai des mandats territoriaux avec prudence et en se garantissant le plus possible par des stipulations en nature. En voici un exemple, mais comment pouvoir s'engager à en observer strictement et jusqu'au bout toutes les clauses ? Le 19 novembre 1799, la citoyenne Marie-Anne Parent, veuve de Champagne dit Sainte-Colombe, vend 34 perches de terre pour une rente viagère payable en deux termes : 90 fr. en argent, 9 sétiers de blé métail, 12 livres de porc frais et deux andouilles du poids de deux livres chacune. On a l'impression que tout cela ne peut être observé longtemps. Le blocus continental, en rendant presque introuvables certains articles de consommation, les denrées coloniales et principalement le sucre, ne fut pas plus populaire que l'ancienne obligation où l'on était d'acheter une grosse provision de sel qui se trouvait perdue forcément.
Les ouvriers s'étaient toujours montrés réfractaires quand on leur demandait des corvées sur des paroisses

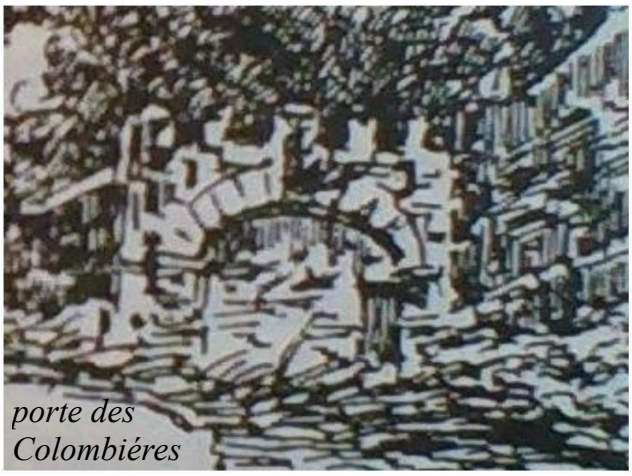
porte des Colombiéres

voisines de la leur. Or, en juillet 1810, ils reçurent l'ordre d'aller à Taverny et Bessancourt, travailler à l'établissement d'une route qui descendait à Méry, pour de là gagner l'Isle Adam. Le maire, Guérin, engagea ses administrés à refuser, ce qui lui attira des désagréments, d'autant plus qu'il résista encore aux autorités militaires en ne voulant pas prêter son concours à la colonne mobile chargée de la recherche des conscrits réfractaires. Car l'obligation de partir aux armées, à peu près inconnue sous l'ancien régime pesait maintenant sur les campagnes, en y faisant des vides de plus en plus nombreux, comme il est notoire.

Puis ce fut l'invasion, qu'on n'avait pas connue depuis fort longtemps. Du 15 avril au 4 mai 1814, Auvers eut à loger 6 officiers et 130 hommes de la garde impériale russe. Il y avait à Pontoise, pour l'approvisionnement des troupes, un magasin central qui refusa de reconnaître les 1.890 fr. de fournitures supplémentaires faites à ces Russes.

Lors de la seconde invasion, du 3 juillet 1815 au 25, l'effectif à loger fut plus important et surtout plus exigeant (des Prussiens). Même tentative pour se faire rembourser et même échec pour le maire (Mesny) qui démissionna. Un arrêté préfectoral du 5 janvier 1816 le remplaça par Louis-Philippe Rouzée.

Entre autres funestes conséquences de ces agglomérations de troupes autour de Paris, il faut citer une épizootie qui coûta à la commune une douzaine de bêtes à cornes, sans indemnité quelconque.

L.Ph. Rouzée avait comme adjoint un sieur Ridoux, précédemment instituteur, homme taré qui profita des circonstances pour s'approprier en partie l'argent du bureau de Bienfaisance, et pour emporter à Pontoise, lorsqu'il quitta la commune en 1820, le plan de l'intendance dont j'ai parlé page 26, et que Mr Mourage a pu se faire restituer, il n'y a pas encore bien longtemps. Il a fallu faire intervenir l'autorité préfectorale.

À la même époque et pour des faits plus ou moins similaires, fut destitué le curé Regnault : ce sont là des choses qui suggèrent de tristes réflexions, comme aussi ce qui est dit page 22, relativement à l'arrêté d'Isaac Oriot en mai 1822.

Oriot démissionna plus tard, et un arrêté préfectoral du 22 décembre 1825 le remplaça par Henri Chéron, propriétaire du château, l'un des maires qui ont le plus longtemps et avec le plus de succès défendu les intérêts de la commune. Après la révolution de juillet, les élections municipales se firent par la partie la plus imposée de la population, et après 1843, le nombre des électeurs fut presque doublé. Chaque fois le maire fut bénéficiaire du plus grand nombre de suffrages. Cependant il n'a pas toujours été l'objet de la reconnaissance de ses concitoyens, et je dirai, pour en terminer avec l'esprit de la population dont il est question ci-dessus, qu'en 1858, d'après ce que note quelqu'un d'Auvers qui y a encore de la descendance, on trouvait peu de serviteurs consciencieux ; que les ouvriers voulaient gagner beaucoup avec le moins de mal possible ; et que les femmes de journée faisaient passer leur intérêt avant celui de qui les occupait.

Henri Chéron, mort le 11 janvier 1868, fut remplacé par Pierre Callé (arrêté du 13 février).

Tracé des routes pour Paris, Pontoise, Hérouville et Beaumont. Comme il est dit page 26, on fut longtemps à n'avoir de communications avec ces localités que par des chemins impraticables. Pour Paris, la situation s'améliora lorsque la route venant de Taverny eut abouti à l'Oise, en face de l'église d'Auvers ; mais pour gagner la rive droite, on continua à emprunter le bac à Cordeville, c'est à dire à faire un long détour. La descente du bac en face de la route de Taverny, déjà desservie par des voitures publiques, demanda trois ans de pourparlers avec les Ponts et Chaussées, qui parlaient d'établir un pont suspendu mais manquaient de fonds. C'est M. De Provigny de Valmondois, qui se chargea de l'établir, moyennant la concession du péage, et ce pont fut livré à la circulation en février 1829. Pour faire suite à la route qui venait de Beaumont et l'Isle Adam jusqu'à Méry, on étudia dès lors si on gagnerait Pontoise en établissant un chemin neuf par la Bonneville, ou bien si on traversait le pont pour emprunter ensuite, en l'améliorant, la vieille rue d'Auvers. On fut obligé de faire du neuf entre la rue Rémy et Pontoise (1833), et dix ans plus tard, une large route ayant été établie entre le pont et Méru par Hérouville, on embrancha à partir de l'avenue du château la seconde section de la route de Pontoise, c'est à dire de la rue Callé à la rue Rémy. En raison des grosses dépenses d'expropriation, on n'avait d'abord prévu qu'une largeur de 4 mètres. Nous sommes loin des 16, 20 et 40 mètres projetés pour les futures routes....

On avait pensé améliorer à moins de frais les communications avec Butry et Valmondois, d'autant que M. De Provigny offrait d'y participer pour une bonne part. Mais presque aussitôt la construction du chemin de fer, dont le tracé se confondait presque d'un bout à l'autre avec le chemin élargi et empierré en 1827, obligea d'attendre jusqu'en 1846-47 pour établir une route nouvelle (rue Rajon actuelle et son prolongement). Malheureusement cette route emprunte dans Butry la vieille rue du hameau, tortueuse et peu large.

Voici maintenant l'historique de la construction du chemin de fer. Il s'agissait de mettre Paris en communication avec Lille et la Belgique. Un projet de tracé fut soumis, au mois de septembre 1842, au conseil municipal d'Auvers, tracé qui comportait le passage de l'Oise au travers de l'île de Vaux. La courbe qui faisait suite obligeait la voie à longer de très près les habitations (la plupart couvertes en chaume) et à morceler beaucoup de propriétés. Il fut tenu compte de ces observations. Un détour plus accentué vers Pontoise fut adopté, et les travaux commencèrent en mars 1943 par le pont de Chaponval, le plus important ouvrage de toute la ligne (3 arches surbaissées et biaisées de 25 mètres d'ouverture chacune).

La plupart des ouvriers étant anglais, il en est résulté quelques troubles. Un petit détachement de lanciers (15 à 18 hommes), logé dans les dépendances du château, fut alors chargé de veiller à la tranquillité du pays. On les remplaça peu après par de l'infanterie, logée chez l'habitant, jusqu'à l'installation d'une brigade de gendarmerie à Auvers (janvier 1845). Cette brigade est partie à Méry en 1863.

La voie ferrée à coupé beaucoup de chemins qui descendaient à l'Oise et en a barré quelques-uns. On lui reproche aussi de mettre obstacle à l'écoulement des eaux venant de la côte. Mais déjà la construction de la route avait eu le même inconvénient, et les fossés, plus ou moins bien entretenus, ont toujours la tendance d'être engorgés par les terres que les orages font descendre, et par les sables qu'on jette à profusion sur les trottoirs, mais qui sont promptement piétinés par les gosses et envoyés dans les caniveaux .

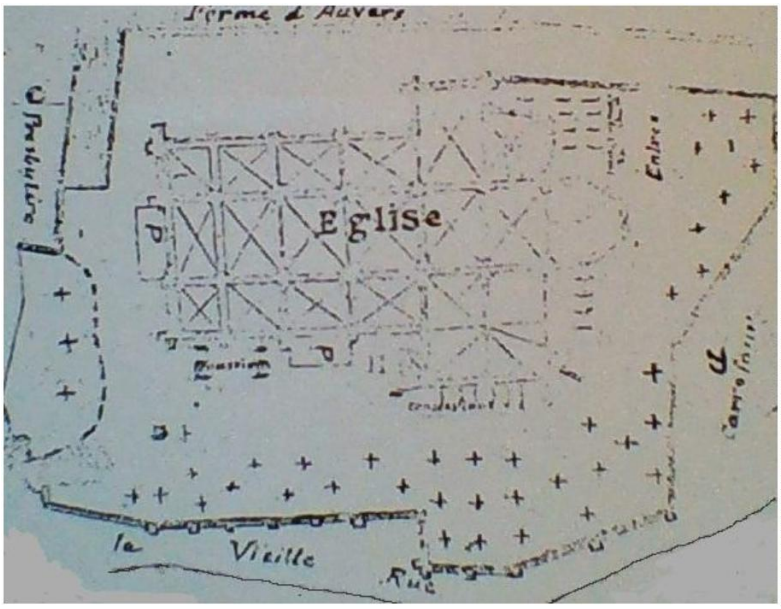

Le 9 septembre 1845, lorsque l'état, qui s'était chargé de la construction, accorda la concession au Chemin de fer du Nord, les gros ouvrages étaient presque entièrement terminés. Après deux voyages d'essai, le premier de Paris à Creil (24 octobre), l'autre de Paris à Clermont (18 janvier), l'inauguration eut lieu le 14 juin 1846. À titre de curiosité , voici le premier horaire que j'aie pu me procurer (il est du 1er septembre) : departs d'Auvers sur Paris 7h58, 10h32(*), 3h08 et 9h11 ; venant de Paris 8h00(*), 10h15, 1h00(*), 5h10 et 6h40 . Le service était local (Paris-Creil), sauf les trains soulignés(*), qui étaient de grandes lignes . Durée du trajet, de ou pour Paris, une heure. La gare de Pontoise était la gare d'Epluches actuelle.

Autour de l'église, conformément à l'usage général, s'étendait le cimetière, dont l'exiguïté, depuis longtemps objet des soucis de la population, devint en 1832, année du choléra, une véritable calamité. Et cependant on fut plus de 20 années encore avant de pouvoir acheter un terrain en dehors de l'agglomération (février 1858) avec cette aggravation qu'on avait encore diminué la superficie consacrée aux fosses communes , en prévoyant des concessions temporaires. On en verra l'emplacement sur le plan ci-dessus, de même que la disposition du cimetière jusqu'en 1875, année ou disparurent les dernières tombes, lorsque, pour assainir l'église, on diminua de près d'un mètre la hauteur des terres et qu'on en pratiqua la décharge dans le contrebas (partie D du plan). Ces tombes, avec leurs sapins et cyprès, le vieux mur d'enceinte à l'est, les gros arbres qui avaient poussé au pied, la vielle église (dans laquelle on descendait par 4 ou 5 marches) formaient un ensemble archaïque ayant vraiment du cachet. Sur le plan ci-dessus, j'ai marqué par les lettres P.P les porches qui, au sud et à l'ouest, faisaient ceinture à l'église et sous lesquels on enterrait dans le XVIIIéme siècle encore. J'ai vu démolir en 1877 celui du sud, auquel on a substitué une sorte de bas-relief en plein cintre, avec un pilier surmonté d'une statue. Celle-ci a été trouvée renversée et mutilée un matin de 1895.

Le 26 février 1843, un certain nombre d'exaltés politiques et aussi des mariniers (persuadés que le chemin de fer serait la ruine de la navigation), plus d'autres individus venus des environs de Paris pour le plaisir de détruire, se mirent à saccager la voie ferrée, cherchant notamment à ruiner le pont de Chaponval en accumulant sur les clés de voûte des matières inflammables (poteaux télégraphiques, treillages, traverses et wagons). La garde nationale n'osait intervenir, et cette institution, sur laquelle on se reposait, surtout depuis 1831, pour le maintien de l'ordre - pour laquelle on dérangeait 450 hommes par des corvées, des revues, des exercices, des factions, sans compter les frais d'équipement et l'entretien des armes - montra combien on s'était leurré. Cependant l'Isle Adam et surtout Beaumont barrèrent le chemin aux émeutiers et en capturèrent un certain nombre. Le reste se dispersa.

Cette équipée eut un triste épilogue, car le lendemain 27 les gardes nationaux et leurs prisonniers montés sur des wagons plates-formes et se dirigeant vers Pontoise, furent heurtés violemment dans la courbe de Cordeville par une machine venant en sens inverse (il n'y avait plus de signaux et on se servait d'une seule voie). De là un grand nombre de blessés, dont plusieurs succombèrent.

Au mois d'avril suivant le trafic reçut un développement considérable par l'ouverture de l'embranchement de Boulogne et l'inauguration d'un service avec l'Angleterre.

En décembre 1850, un wagon poussé par le vent provoque un déraillement sans conséquences graves, sous le pont même, à l'extrémité de la gare. Je n'en parlerais pas si une légende tenace n'attribuait la fortune subite de quelques gens d'Auvers au pillage d'une malle-poste faisant partie du train en détresse, et transportant des morceaux d'or.

Laissant pour l'instant la question des mairies et des écoles, je vais résumer ce qui s'est passé en 1870-71.

Il va sans dire que le plébiscite du 8 mai (inscrits 523 ; oui 468 ; non 31) eut à Auvers presque tous les suffrages. Le 7 avril, en raison des graves événements qui se préparaient, eurent lieu de nouvelles élections municipales (384 votants). Le conseil entra en fonctions le 1er septembre, et le 15 il fut appelé exceptionnellement à désigner lui- même le maire et l'adjoint. Pierre Callé (page33) fut réélu, ainsi que son adjoint Alph. Callé.

Furent alors détruits le pont de Chaponval le 14 sept. et le pont suspendu le 15.

Les Prussiens arrivèrent le 30, assez excités par suite d'une résistance qu'ils avaient rencontrée à Parmain, de la part de francs tireurs, et il se produisit quelques scènes de pillage. L'ennemi n'occupa la commune qu'à différents intervalles, mais les troupes campées autour de Paris venaient à chaque instant pour des réquisitions, en fourrages principalement ; 40 vaches au mois de décembre ; des ouvriers et des voitures en janvier.

Puis ils exigèrent les contributions d'octobre à février, près de 12.000 francs, que la municipalité dut emprunter. Elle contracta un autre emprunt de 4.500 fr. pour procurer du travail aux ouvriers pendant l'hiver (lequel fut justement très dur).

Le compte total des dépenses de toute nature que la commune eut à supporter du fait de l'invasion fut arrêté au chiffre de 46.819 fr. en juin 1872 ; mais dans ce chiffre sont compris les dégâts causés par l'explosion des deux ponts.

Comme toujours l'Administration s'efforça de trouver des motifs pour en laisser le plus possible au compte des réclamants : 1814 et 1815 étaient à cet égard des manières de s'y prendre auxquelles on eut recours. Cependant elle remboursa la plupart des fournitures réquisitionnées.

Le 30 avril 1871 eurent lieu de nouvelles élections, à la suite desquelles, comme toujours dorénavant le maire et son adjoint furent choisis par le conseil (Alph. Chéron et Alph. Callé) réélus en février 1874. Le 21 janv. 1878, nomination d'Alph. Callé avec Eloi Aubert. Le conseil les renomma le 23 janvier 1881, mais ils ne voulurent point accepter ; Léon Jullien et Amable Vavasseur les remplacèrent.



Le pont de l'Oise , par Léonide Bourges

Le 1er mai 1884, élection d'Alphonse Callé et de Benjamin Romaru, démissionnés en 1886 et remplacés le 12 septembre par Alexandre Caffin et François Aubert, réélus dans la séance du 20 mai 1888. Le 5 mai 1892, élection d'Albert Vavasseur et de Nicolas Dutertre : ce dernier, décédé en novembre 1893, fut remplacé par Eugène Charpentier. Les dits Vavasseur et Charpentier ont vu leur mandat renouvelé en mai 1896 et mai 1900. Au mois de janvier 1907, le maire mourut subitement et Optat Goussu le remplaça provisoirement. Aux élections de mai 1908, il fallait 21 conseillers et 2 adjoints. Eug. Fauquert fut élu maire (décédé en décembre 1911) et après lui Georges Finet élu en mai 1912.

Aussitôt après l'armistice, la compagnie du Nord s'était occupée d'organiser un transbordement à Chaponval (par un pont de bateaux), puis où les voyageurs, descendant d'un train passaient pour aller en prendre un autre sur l'autre rive (10 mars) . À partir du 5 mai, le passage des trains sur le pont définitif mais non encore achevé put d'opérer avec quelques précautions.

Le rétablissement du pont suspendu ne pût s'effectuer d'une façon aussi rapide, car il ne fut rendu à la circulation que le 15 juin 1873. Pendant ce temps, fonctionna un bac installé un peu en aval.

On continua à payer le péage, mais le gouvernement, en vertu des idées de plus en plus démocratiques de l'époque, songeait à racheter la concession en faisant participer les communes à la dépense, lorsque le pont, qui supportait depuis quatorze ans le passage continuel d'énormes chariots de pierres, se rompit spontanément dans la nuit du 26 au 27 décembre 1887.

Beaucoup ont regretté ce pont suspendu à cause de son cachet artistique. D'autres préféraient la commodité et la solidité du monumental pont de fer qui l'a remplacé en décembre 1889 et qui n'existe plus, à son tour.... Le conseil municipal avait voté, en juin 1888, les 20.000 fr. représentant sa participation dans le rachat du péage : un emprunt est si facile à décider.

Mairies et écoles. Comme on a pu en juger par ce qui précède, la commune n'était pas riche au moment où se dispersaient les fortunes de l'ancien régime et ne fut guère avantagée depuis. Pas de local pour faire l'école ; deux chambres en location pour servir de mairie (1819). En mai 1830 on décide l'acquisition d'une bâtisse sur la vieille rue (où elle existe encore un peu avant la propriété Crohin), qu'on jugeait assez vaste pour réunir la mairie et les deux écoles (1) : coût 6.000fr. tant pour l'achat que pour l'aménagement, avec un entretien coûteux par la suite. On dut bientôt reconnaître qu'un local aussi modeste, bien trop petit d'ailleurs, ne correspondait plus aux nécessités et quand la route Méry Hérouville eut été achevée , on résolut d'acquérir

(1) Cependant, en mai 1841, les filles eurent une école particulière aux Vallées chez la demoiselle Collin, première institutrice titulaire

un terrain en bordure pour la construction d'une mairie école. C'est notre mairie actuelle inaugurée en novembre 1862. Il en coûta près de 30.000 fr. mais le gouvernement y participa pour 3.000 et le département pour 1.000. L'ancien bâtiment sur la vieille rue resta affecté à l'école des filles, et bientôt il fallut reconnaître que celles-ci aussi avaient besoin de plus d'espace et de plus de confort. On leur construisit rue Hardouin une école que l'on inaugura le 2 novembre 1879, et dont la dépense excéda 35.000 fr.

Deux ans plus tard, l'instruction étant devenue obligatoire et gratuite, les enfants cessèrent de payer une rétribution mensuelle (de moins de 1 fr. 50 que la commune payait pour les indigents). Puis il fallut songer à la création d'écoles à Butry et à Chaponval, pour éviter aux écoliers un aussi long trajet. Mais il fallut cependant différer la réalisation du projet. La commune prit en location des locaux où se rendaient les enfants pour recevoir des leçons d'instituteurs qui émargeaient au budget. Puis(Plus) à partir de ce moment (1881) il y eut au centre un instituteur adjoint et une institutrice adjointe. Ainsi grossissait constamment le budget. L'école de Chaponval a été inaugurée en 1901 et celle de Butry en 1907.

Le maître d'école sous l'ancien régime était surtout(souvent) le clerc chargé de chanter à l'église. Il cumulait les deux fonctions, recevait des rétributions en nature et avait droit de mettre son tonneau au pressoir.

Pendant tout le siècle dernier, l'instituteur à d'Auvers était secrétaire de mairie et faisait partie du personnel de l'église, ce que certains trouvaient intolérable mais dont il résultait des absences fréquentes pendant lesquelles les enfants restaient sans surveillance.

Non seulement l'instituteur dut renoncer à ses fonctions cléricales, mais il cessa également de recevoir les ... publiques. À partir d'avril 1902, il y eut un secrétaire de mairie spécial, qui occupa le logement de l'instituteur (pour lequel un immeuble fut construit à proximité), et dès lors on ne sonna plus l'entrée des classes, à 8h le matin et à 1h l'après-midi.

Comme on a bien l'impression que tout cela coûta cher, tant du fait des locaux à aménager que des fonctionnaires à rétribuer ! Et cependant, comme la boule de neige qui ne cesse d'acquérir du volume en roulant, le maire déclara en septembre 1929 la nécessité de voir grand. Tous les locaux étaient devenus insuffisants. Une seule solution s'imposait, la construction d'un groupe scolaire, et comme il n'y avait pas dans le centre une place suffisante pour s'étendre à l'aise, la meilleure combinaison était d'acquérir la propriété Boissellier (les Colombiéres), qu'on en demandait 600.000 francs, car elle avait été dernièrement restaurée, que pour la construction du groupe, le mobilier et charges imprévues, on pouvait tabler sur une dépense totale de 3 millions. Mais qu'en faisant intervenir la déclaration d'utilité publique, on aurait une forte participation du Gouvernement (à rapprocher de la séance du 15 mai 1865, dans laquelle le conseil municipal déclarait trop coûteux l'établissement d'un instituteur adjoint et en même temps peu utile car il n'y avait jamais plus de 70 élèves l'hiver et beaucoup moins en été).

Les choses se sont passées comme on l'espérait, puisque le groupe a été inauguré en juin 1934, et la commodité des enfants n'a pas encore semblé suffisante à certains puisqu'on y a adjoint une cantine autant dire gratuite (Ne quid nimis). L'ancien local où se faisait l'école des filles est ainsi devenu disponible mais ne constituera pas une économie, au contraire, puisqu'on a le projet d'y installer une école maternelle.

En jetant bas le parc des Colombiéres, on a donné de l'air au quartier : c'est le but constant des gens qui ne



Les armes d'Auvers

s'occupent en rien du pittoresque (quoiqu'ils s'en disent les admirateurs). C'est pour ce motif que nos villages ne font plus des... ..des villes. .et avec.. leur blason. On abat les forêts, on mutile les arbres quand ils gênent les fils électriques, les haies vives sont remplacées par des clôtures en briques. Les chaumières que les incendies de 1866 et de 1879 avaient déjà fait disparaître en grande partie n'existent plus : elles avaient leur cachet. Certains chemins creux que bordaient des talus d'aubépines ont été élargis. Le prix du désengagement de la région parisienne qu'on s'efforcera de réaliser malgré les charges écrasantes que révèlera la guerre, ne respectera pas plus les beaux sites que les souvenirs historiques.

Un des plus grands attraits d'Auvers, la promenade du bord de l'eau, passionna l'opinion pendant une dizaine d'années à pâtir de 1905. Certains propriétaires riverains prétendaient interdire le passage, et à plus forte raison le stationnement à des gens plus ou moins corrects qui s'installaient pour pêcher ou déjeuner à l'ombre. Il y avait des influences bien grandes de part et d'autre et la préfecture ne savait à qui donner raison.... La solution la plus heureuse fut de déclarer d'utilité publique un chemin qui remplacerait le sentier (juillet 1912), car la crainte de voir leur propriété soumise à une servitude encore plus accentuée engagea les riverains à la tolérance, et la municipalité se contenta du sentier (statu-quo), qui lui épargnait des dépenses d'expropriation.

La longueur de notre village est proverbiale. Elle offre cet avantage que les habitations ont à peu près toutes leur place au soleil. Mais elle est bien coûteuse quand il s'agit de canalisations souterraines comme pour le gaz, l'adduction de l'eau et les lignes aériennes. C'est pourquoi on a reculé jusqu'en 1884 cette adduction et jusqu'en 1905 l'éclairage public au gaz. Quant aux lignes télégraphiques, d'abord limitées aux services publics (novembre 1882), elles ont pris en ces derniers temps l'extension que l'on sait. Et alors que de beaux arbres ont disparu, remplacés par d'inélégants pylônes en ciment !

À ce propos on peut mentionner qu'Auvers, bien que doté dès 1846 d'une station de chemin de fer continua à être desservie par le bureau des postes de Pontoise ; qu'en 1861 et contre toute logique, on créa un bureau à Méry et que le facteur d'Auvers devait payer (aux frais de la commune naturellement, laquelle ne cessait de voir ses charges s'accroître) le passage sur le pont plusieurs fois par jour. On ne consentit à doter Auvers d'un bureau spécial que lorsqu'il eut pris l'engagement de se charger du local.

Guerre de 1914-18. Je me bornerai à quelques faits et aux principaux souvenirs. La mobilisation s'était faite avec entrain, et l'opinion générale ne mettait pas en doute qu'avec le concours de nos alliés, ce ne serait pas long. Cependant aux environs du 25 août, le nom sinistre de Charleroy, comme autrefois celui de Waterloo, faisait souffler un vent de défaite. On vit refluer sur Paris des trains entiers de troupes, et sur les routes des milliers de fuyards précurseurs de l'invasion... Le 3 septembre on faisait sauter le pont Auvers-Méry et celui du chemin de fer entre Butry et Mériel. Le soir de ce même jour, un dernier train emmenait le personnel des gares, des postes sémaphoriques et des passages à niveau.

Grace à des circonstances qui ne sont pas encore bien connues, le pont de Chaponval fut heureusement conservé ce qui permit à partir du 12, à de nombreux renforts d'aller ... la "... ...". Auvers logea à différents intervalles des territoriaux, qu'on employa d'abord à des travaux de défense ... ... des troupes qui pendant cette longue .... (dont on désespérait de voir la fin) venaient en permission à l'arrière.
La population ne souffrait pas trop des destructions et ne connut pas des prix fantastiques comme ceux que nous voyons pratiquer. Mais de nombreuses familles vivaient dans une perpétuelle angoisse d'apprendre le décès d'un être cher.
Le 14 août 1915 des marins(?) nous dotèrent(?) d'une passerelle sur l'Oise, et le 10 février 1916 les trains purent circuler sur le pont de Stors. Le jour de la victoire (11 novembre 1918) enfin arrivé non sans plusieurs semaines d'angoisse (de mai à juillet) où l'on vit sur les routes de nombreux émigrants comme en 1914, les femmes vinrent bouillonner tout l'après-midi et une partie du lendemain. Ce n'est pas à elles qu'auraient osé s'adresser les intrépides guerriers (ou stratèges en chambre) partisans de ne signer la paix qu'à F.... .
À la fin de 1919, la maire (M. Finet), qui s'était beaucoup dépensé pour maintenir équitablement les droits et les devoirs de chacun, et qui, pour cette raison peut-être, n'éprouvait pas grande reconnaissance de ses concitoyens démissionna et fut remplacé le 2 octobre par Optât Goussu.
Après les élections de mai 1925, le conseil nomma Gustave Vavasseur, et encore en 1929. Il mena à bonne fin le groupe scolaire (qui pour ce motif à reçu son nom), comme il s'était occupé de l'agrandissement du cimetière pour lequel on avait décidé un emprunt de 37.000 fr. en janvier 1924. C'est en cette année 1924 au mois de novembre, que fut inauguré le pont en ciment armé sur l'Oise.
L'augmentation constante du chiffre de la population (2681 en 1911, 3632 en 1926) avait fait ajouter deux suppléants aux adjoints. En mai 1935, aux élections municipales, la liste Vavasseur passa avec une forte majorité : mais il désirait se reposer et c'est alors qu' Henry Maurage fut élu maire, et le nouveau gouvernement l'a maintenu dans ses fonctions en 1941.
La guerre actuelle était considérée comme inévitable depuis plusieurs mois : le passage sur notre route des dragons rappelés subitement des manœuvres et regagnant Pontoise (22 août 1939) nous en donna la certitude. Quelques jours après passaient nuit et jour des trains de troupe sur notre ligne, d'une si grande valeur stratégique par son orientation et son profil. À partir du 16 septembre, Méry logea des territoriaux et nous des R.A.T, qui passèrent assez tranquillement un hiver auquel semblait devoir succéder un aussi agréable printemps : la ligne Maginot, décidément, suffisait à tout, et on pouvait "ne pas s'en faire".
Mais le 1er mai tous les soldats furent alertés dans notre voisinage. Quinze jours après, des tirailleurs et des "arbis" venaient défendre le passage de l'Oise. Malgré qu'on nous cachait la vérité (comme en 1914), le passage de plus en plus intense des gens fuyant l'invasion, nous renseignait suffisamment.
Le 8 juin le pont était barré. Le 10 on le faisait sauter (après l'avoir rendu à la circulation pendant quelques heures). Le soir du même jour tout le personnel du chemin de fer était évacué. Le 11 des combats d'avant-garde avaient lieu à l'Isle Adam, mais l'ennemi occupait Paris trois jours après. L'armistice permit de se rendre compte du péril auquel nous venions d'échapper. Cependant pour nous a Au-



le pont détruit en 1914

-vers (en quelque sorte) ... ... le 14, jour où le pont de Chaponval avait été détruit et que ... les deux ponts de Pontoise, tous 3 conservés à(de) la dernière guerre . Le 23 juin, avec du matériel à eux, les Allemands (ils étaient environ 70 à 75 logés ici) commençaient la réparation du pont de Saint Nicolas, et dès le 2 juillet, étaient mis en marche deux trains dans chaque sens, de ou pour Paris. En même temps pour aménager un chenal pour la navigation, ils travaillèrent à enlever les débris du pont avec ... . On a pu admirer à cette occasion combien leur méthode de travail était supérieure à la nôtre.

Le 12 juillet, l'électricité fut rétablie et le gaz fonctionna à partir du 22 septembre. Le 25 octobre, un résultat pratique fut obtenu pour le rétablissement du pont de Stors, permettant de reporter par Méry beaucoup de trains de voyageurs entre Beaumont et Paris, et inversement. Enfin le 7 février 1942, après l'avoir attendue longtemps, on nous dota d'une passerelle sur l'Oise (insuffisamment large, disent certains, mais si préférable à la barque installée plus en aval). (1)

Depuis le 1er avril 1943, il n'y à plus d'allemands à Auvers. À l'heure actuelle (mai 1943), il est bien difficile de revoir prévoir quand et comment cette guerre prendra fin alors qu'en 1940, après la signature de l'armistice, on aurait pu croire la paix assez prochaine.

Parmi les conséquences que nous a values l'intervention des anglo-américains, il faut placer la rareté des vivres et les difficultés du ravitaillement. Peut-être n'est- il pas hors de propos de mentionner que depuis 50 à 60 ans nos gouvernants ont cessé de s'intéresser à l'agriculture et à ses ressources pour ne s'occuper que du bien-être des électeurs et leur procurer des agréments comme juste s'occuper des déficiences. On a pensé que la ressource de

---

(1) Voici encore quelques dates pour terminer, non qu'elles offrent un intérêt vraiment particulier, mais parce qu'on pourrait en avoir besoin à l'occasion. Richardière, le dernier notaire d'Auvers est mort à Pontoise en 1821. La mairie actuelle a été inaugurée en octobre 1862. La gare de Valmondois, située sur Butry date de 1876 et les trains s'arrêtent (?) à Chaponval depuis septembre 1886. Les cloches sont du mois de sept. 1891. Le 20 déc. 1893, déraillement d'un train de marchandises à Chaponval . Le buste de Daubigny [est] de sept. 1906. La nouvelle chapelle Saint Nicolas, de juillet 1910. Enfin depuis le 1er avril 1942 les Pompes funèbres de Pontoise ont remplacé le .... service (en matériel et personnel) de Mr Coudray. Mais les enterrements n'ont plus lieu le dimanche et coûtent sensiblement plus cher.

faire venir du dehors suffirait dans tous les cas à nos besoins, et quant aux ... ... de ...uction tirés de notre propre sol si, d'une part (ce qu'il est juste de reconnaître, nous occupait) il devenait dur d'intensifier la production, on ne cessait, d'autre part d'enlever à l'agriculture des ... ... en multipliant les voies larges, les esplanades, les stades, les casernes.
Les cultivateurs, n'ayant plus qu'un personnel de moins en moins dévoué, ont été obligés de supprimer une partie de leurs charges : désireux d'avoir eux aussi quelques loisirs, ils ont presque tous vendu leurs vaches (il y en avait 500 ... en 1823, avec 300 moutons et 300 porcs. Combien sont-ils à présent ? Le gouvernement les a laissé faire et n'a pas cherché à créer des primes en faveur de ceux qui produiraient le plus de lait. On se contentait de professer que c'était un aliment nécessaire à l'enfance et aux vieillards et c'était tout. Les bonnes intentions ne manquèrent pas, surtout en période électorale : c'est l'exécution qu'il eut fallu.
Quoi qu'il en soit, la situation s'est bien assombrie depuis deux ans. Peut-être a t'on manqué d'occasions : dans quelle mesure s'est-on trompé ?
Notre sol national déjà si meurtri par ces bombardements aériens, qu'on nous présente comme précurseurs de notre délivrance, n'est-il pas menacé d'être le théâtre d'une lutte sans merci et les gens qui prétendent ne vouloir que notre bien ? Quel est à l'heure présente celui qui pourrait pronostiquer sans crainte de se tromper ?

-— -— -— -— -—